



*Conseil Communautaire du 17 mars 2022
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 20.)

M. le PRÉSIDENT. - Bonsoir à tous.

Excusez-nous pour ces quelques minutes de retard. Elles ne sont pas liées à des divergences entre nous mais, au contraire, à un débat passionnant qui viendra devant le Conseil communautaire. Nous avons commencé à débattre du sujet de l'eau potable sur lequel, je crois, j'ai une question orale. Beaucoup de questions se posent sur ce dossier complexe, dont les maires souhaitent légitimement s'emparer.

► **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

M. le PRÉSIDENT. - En attendant que le quorum soit atteint, je vous propose de vous donner quelques informations en dehors de l'ordre du jour, comme je le fais habituellement.

Nous procéderons à l'appel lorsque tout le monde sera autour de la table.

Je vous indique – mais je pense que vous en avez tous été informés – que les maires du territoire vous invitent à une séance de travail le samedi 9 avril, de 10 heures à 13 heures. Il s'agira d'une présentation des chantiers de notre collectivité, c'est-à-dire des travaux et des projets sur lesquels nous travaillons. Ainsi, les conseillers municipaux qui ne sont pas membres du Conseil communautaire auront accès à une information partagée sur les enjeux du territoire.

Le 11 mars, conformément à une délibération prise ici, nous avons signé la convention Nature en ville avec le département, la ville de Vigneux-sur-Seine, le CAUE et le SyAGE, concernant le lac Montalbot. Cette réunion a permis de présenter aux riverains du lac Montalbot le projet d'aménagement de cet espace d'intérêt communautaire et départemental.

Je vous informe que le comité de développement se réunira le 14 avril pour examiner le PCAET.

Le dimanche 27 mars au matin, vous êtes conviés à participer à la traditionnelle opération de nettoyage de la RN6. À cette occasion, je présenterai rapidement les conditions de reprise de cet axe par le département à compter du 1^{er} avril. Je crois qu'une réunion ouverte aux communes riveraines a été calée le 10 mai ici même. L'information sera diffusée auprès des communes de Brunoy, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, mais cette réunion sera bien sûr ouverte à tous les habitants du territoire. Nous y présenterons de façon plus détaillée les enjeux de cet axe qui sera devenu départemental.

Par ailleurs, une étude est en cours avec le Cerema dans le cadre de la démarche InTerLUD pour optimiser les conditions de livraison des marchandises sur le territoire. Je voudrais que vous ayez à l'esprit que nous nous emparons de ce sujet important chez nous et partout ailleurs. En effet, la circulation des camions de livraison augmente avec le recours grandissant au e-commerce. Cette étude, pilotée par le Cerema, est suivie par Valérie RAGOT. Nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet à l'automne prochain.

Je pense que vous avez tous en tête que les mesures sanitaires allégées sont mises en œuvre dans le territoire, comme partout en France, depuis le 14 mars.

Enfin, le conseil de développement organisera une réunion sur la lecture publique, qui fait partie des sujets dont il s'est emparé ces derniers temps.

Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir la séance, même si elle était ouverte de façon informelle, en procédant à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

M. le PRÉSIDENT. - Nous devons désigner un secrétaire de séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Mme Christine COTTE est désignée secrétaire de séance.)

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2021**

M. le PRÉSIDENT. - Il faut approuver le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021.

M. DONEKOGLU. - Il semblerait que l'on m'ait attribué une intervention qui n'était pas de moi. Elle portait sur le troisième point, c'est-à-dire la validation du projet Plan climat-air-énergie territorial.

M. le PRÉSIDENT. - L'Administration m'a dit que vous l'aviez mentionné et que cela a été corrigé. Sous réserve de votre intervention, je suppose qu'il n'y a pas de problème pour approuver ce PV.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021, qui est adopté à l'unanimité.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2022**

M. le PRÉSIDENT. - Le procès-verbal de la séance du 10 février doit également être approuvé.

Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 10 février 2022, qui est adopté à l'unanimité.

I. REMPLACEMENT DE MME DANIELLE ROUSSEAU-NUSBAUM AU SYAGE

M. le PRÉSIDENT. - Comme nous l'avons inauguré la dernière fois, plusieurs rapports à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une adoption sans présentation.

Le premier concerne le remplacement de Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM au SyAGE, étant entendu que j'ai reçu la candidature de Jocelyne FALCONNIER.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, d'autres candidatures ou des demandes de vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Nous pouvons passer au vote relatif à la candidature de Mme FALCONNIER.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions de M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

M. le PRÉSIDENT. - Jocelyne FALCONNIER nous représentera donc au SyAGE.

II. PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS COMPLET DE L'YERRES 2018-2023 : INSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE COMME MAITRE D'OUVRAGE DANS LE PROJET D'AVENANT DU PAPI COMPLET DE L'YERRES 2018-2023

M. le PRÉSIDENT. - La note n° 2 sur le PAPI de l'Yerres peut aussi être adoptée sans présentation, si tout le monde en est d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

III. CHARTE DES AMBASSADEURS DU TOURISME DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT. - La charte des ambassadeurs du tourisme du Val d'Yerres peut également être adoptée sans présentation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

IV. TARIFICATION ET VENTE DES PRODUITS DU TERROIR ESSONNIEN

M. le PRÉSIDENT. - Nous passons au vote sur la tarification et sur la vente des produits du territoire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

V. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

M. le PRÉSIDENT. - Voyez-vous une objection à ce que le rapport sur la mise à jour du tableau des grades et emplois soit adopté sans présentation ? (*Non.*)

Je vous remercie de faire vivre ce fonctionnement, qui me semble plus conforme à l'idée que nous nous faisons du débat démocratique.

Nous arrivons au sixième point de notre ordre du jour.

M. GUIGNARD. - Monsieur le Président, nous n'avons pas fait les décisions.

M. le PRÉSIDENT. - Nous le faisons au début ou à la fin, mais je préfère que nous le fassions à la fin.

M. SELLAMI. - Nous n'avons pas voté la délibération sur la mise à jour du tableau des grades et emplois.

M. le PRÉSIDENT. - Vous aviez un vote différencié ?

M. SELLAMI. - Une abstention.

M. le PRÉSIDENT. - Pas de problème.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

M. le PRÉSIDENT. - La note n° 6 relative à la reprise anticipée du résultat est présentée par Romain COLAS.

VI. REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

M. COLAS. - Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues.

Cette délibération vous est soumise en cohérence avant l'examen du budget primitif pour l'exercice 2022, puisque le projet de budget prend en compte de façon anticipée la reprise du résultat de l'exercice 2021 qui a été arrêté il y a quelques jours avec notre comptable, le trésorier de Brunoy.

Notre résultat pour l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 088 000 €. Il convient, pour arrêter le résultat de clôture de 2021, d'intégrer le résultat antérieur reporté de 2020 pour un montant d'1,7 M€. Nous avons donc un résultat de clôture pour 2021 de 7 803 000 € en fonctionnement.

Quant au résultat de la section d'investissement, avant intégration des restes à réaliser, il est positif à 7 265 000 €. Il reste en positif après intégration des restes à réaliser à hauteur de 5 717 000 €.

Par la présente délibération, il vous est proposé :

- d'affecter en budget principal (je n'ai parlé jusqu'à maintenant que du budget principal de l'Agglomération) un excédent de fonctionnement capitalisé, qui bascule en section d'investissement, au compte 1068 pour un montant de 6 405 000 € ;
- de reporter un excédent de fonctionnement au compte 002 en section de fonctionnement à hauteur d'1,4 M€ ;
- de reporter l'excédent d'investissement issu du résultat de clôture au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 5,7 M€.

Le résultat du budget annexe de l'Office de tourisme est positif à 14 781,65 €. Il vous est proposé de le reporter à la ligne 002, « excédent de fonctionnement reporté », du budget annexe de l'Office de tourisme.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération, sachant que cela a un impact sur le budget ? (*Non.*)

Vous pourrez raccrocher vos interventions sur cette délibération au budget prévisionnel 2022.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 5 abstentions de M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

M. le PRÉSIDENT. - La délibération que nous venons d'approuver était un préalable à l'examen du budget primitif 2022.

C'est également Romain COLAS qui présente ce projet.

VII. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2022

M. COLAS. - Le budget soumis à votre examen s'inscrit dans la droite ligne du rapport d'orientations budgétaires qui avait été proposé à notre assemblée. Je vais donc tâcher d'être bref pour que le débat puisse s'ouvrir.

Je vous rappelle que quatre grands principes ont guidé l'élaboration de ce budget :

1. La nécessité d'assurer le fonctionnement régulier des services dont nous avons la charge ;
2. Le respect du protocole financier lié à la fusion des anciennes intercommunalités du Val de Seine et du Val d'Yerres ;
3. Le besoin de dégager des financements pour les nouvelles priorités politiques portées par cette assemblée et par l'exécutif de l'Agglomération.

Cela se traduit par :

- des crédits mobilisés dans le cadre des priorités identifiées au contrat de relance et de transition écologique ;
- des crédits mobilisés, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour le financement des opérations de renouvellement urbain ;
- des crédits mobilisés, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour certaines actions relevant de la transition écologique.

4. La responsabilité budgétaire et politique. Ce principe sous-tend tous les autres.

Les décisions que nous avons à prendre aujourd'hui ne doivent pas obérer l'avenir. C'est pourquoi ce budget ambitionne de dégager au terme de son exécution – c'est une estimation prudente – une épargne brute de 5,4 M€. C'est le seuil de résultat minimal sur lequel nous tablons et que nous aurons à reprendre en 2023, ainsi que nous venons de le faire, dans le cadre d'une exécution budgétaire que nous souhaitons rigoureuse.

Pour ce qui concerne le budget lui-même, la section de fonctionnement dépassera les 100 M€ cette année. Elle va s'équilibrer à 100 500 000 €. Je me permets d'arrondir les chiffres que je vous donne. Cela se traduit par une hausse des recettes et d'un certain nombre de dépenses.

La hausse des recettes de l'exercice 2022 est liée à plusieurs facteurs.

D'abord, la dynamique des recettes issues de ce qui nous reste de fiscalité directe locale, à savoir les taxes sur le foncier bâti. Celles-ci – vous l'avez constaté dans vos communes – sont revalorisées de 3,4 %. C'est le mécanisme, désormais automatique, d'indexation sur l'inflation de la valeur des bases locatives qui sont l'assiette de notre imposition sur le foncier bâti.

Ensuite, la dynamique de TVA constatée sur les douze derniers mois puisque, vous le savez, la part de taxe d'habitation qui revenait à l'intercommunalité a disparu, comme la part communale. S'est substituée à cette recette une part de TVA qui est reversée aux intercommunalités. Nous attendons une croissance de cette part de 4,5 %, ce qui explique l'augmentation de nos recettes.

Nous tablons sur une fiscalité économique relativement stable, avec une croissance modérée de la cotisation foncière des entreprises du fait de l'évolution naturelle des bases et de la revalorisation des bases. Nous attendons un produit de CFE en croissance d'1,2 %. De façon prudente, nous avons inscrit des recettes de CVAE identiques à celles inscrites au BP pour l'exercice 2021.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État à notre établissement sera relativement stable, comme nous l'avons constaté ces dernières années. Elle sera toutefois minorée d'environ 100 k€ par une baisse de la dotation de compensation, qui est une variable d'ajustement de l'enveloppe normée. Cette dotation de compensation est appelée à baisser mécaniquement chaque année.

L'une de nos recettes va croître mais, dans ce cas, l'Agglomération ne sert que de passe-plat. Il s'agit du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve des décisions prises par cette assemblée dans le cadre des délibérations que nous examinerons tout à l'heure. En effet, nous allons être appelés à voter une hausse des taux de TEOM applicables dans chacune de nos communes du fait de l'augmentation des contributions. Nous en dirons quelques mots plus tard. Cette augmentation est demandée par les organismes qui exercent la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères au nom de notre communauté : le SIVOM pour les communes de l'ex-Val d'Yerres et le SIREDOM pour celles de l'ex-Val de Seine. Pour la collecte et la précollecte dans les communes de l'ex-Val de Seine, ce sont des marchés ayant des formules d'indexation qui font mécaniquement monter le coût de ces collectes chaque année.

Voilà, mes chers collègues, ce qui peut expliquer la croissance de nos recettes.

J'ajoute un dernier facteur de croissance de nos recettes, même s'il est marginal par rapport au montant que j'ai évoqué : l'ouverture en année pleine de l'ensemble de nos équipements. En espérant que nous n'ayons pas à subir des mesures de restriction à cause du rebond de l'épidémie. Cela implique une croissance des recettes tarifaires liées au fonctionnement de ces équipements.

Je passe aux dépenses en section de fonctionnement.

Les recettes supplémentaires attendues grâce à l'ouverture en année pleine de nos équipements, y compris ceux qui étaient fermés pour travaux (conservatoire de Montgeron et piscine de Brunoy), impliquent des dépenses supplémentaires. L'ouverture en année pleine de tous les équipements de notre intercommunalité ouverts au public va engendrer une croissance des dépenses intégrées dans ce projet de budget par rapport à ce qui a été constaté sur l'exercice 2021.

Un autre facteur de hausse des dépenses, je l'ai déjà mentionné, est la croissance de nos contributions aux organismes chargés de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La croissance de nos dépenses de fonctionnement, que nous tâchons d'anticiper dans ce projet de budget, vient également de la hausse des coûts de l'énergie qui n'a échappé à personne. La situation actuelle en Ukraine ne nous rassure pas sur l'évolution du cours des fluides auxquels nous sommes obligés de recourir pour faire fonctionner nos équipements.

En revanche, un poste de dépenses de fonctionnement doit rester stable. En tout cas, c'est ce qui vous est proposé. Il s'agit du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel. Cela montre notre rigueur dans la gestion de la collectivité. En effet, les crédits inscrits dans ce projet de BP pour 2022 sont identiques à ceux du projet de BP 2021. Ils ne changent pas malgré la budgétisation du recrutement de plusieurs agents pour permettre à notre établissement d'assumer nos orientations politiques, notamment en matière de transition énergétique.

Vous l'avez compris, certaines dépenses de fonctionnement vont augmenter de façon contrainte. Toutefois, nous maintenons une ambition de rigueur dans la gestion de notre intercommunalité. C'est absolument nécessaire pour continuer à dégager des marges de manœuvre et une épargne brute qui nous permet de financer l'investissement.

En 2022, la section d'investissement s'équilibre à 29 M€ avec intégration des restes à réaliser et du résultat de clôture.

Au-delà de cet équilibre comptable, le chiffre que je vous invite à retenir est celui de 16,3 M€. C'est le montant des dépenses d'équipement prévues par ce projet de budget.

Nous consacrons 11,5 M€ au financement des grandes opérations inscrites dans notre programmation pluriannuelle d'investissement. C'est une traduction du protocole financier, même s'il y a eu des décalages dus à la fusion de nos deux intercommunalités. Nous examinerons des autorisations de programme et des crédits de paiement pour ces opérations dans une prochaine délibération. Sur les 16,3 M€ que j'ai évoqués, 11,5 M€ sont donc consacrés aux opérations du PPI en crédits de paiement sur l'exercice 2022.

Par ailleurs, des crédits sont inscrits en dépenses d'investissement pour le lancement de l'étude sur l'équipement culturel à créer sur la commune de Vigneux-sur-Seine. Il y a aussi des crédits nécessaires au respect de nos engagements sur les aménagements, la valorisation et la renaturation du site Montalbot à Vigneux-sur-Seine.

En plus de ces 11,5 M€ de dépenses d'équipement pour le PPI, 4,7 M€ sont fléchés pour différentes opérations d'investissement.

Une enveloppe d'environ 2,2 M€ est prévue pour l'entretien du patrimoine, sur la base de priorités établies par les services en lien avec le vice-président chargé du patrimoine et des travaux, Olivier CLODONG. Ce sont des opérations indispensables pour entretenir le patrimoine de notre intercommunalité.

Des dépenses s'élevant à 1,1 M€ sont inscrites au titre de différentes politiques publiques. Les crédits souscrits pour acquérir les terrains où seront implantées les déchèteries d'Épinay-sous-Sénart et de Crosne seront remboursés grâce à la TEOM prélevée dans les communes de l'ex-Val

d'Yerres. Le lissage du coût d'acquisition de ces terrains se fera sur quatre exercices. L'exercice 2022 est donc la première année du lissage du coût d'acquisition sur la TEOM.

Nous avons inscrit 170 000 € de crédits à notre budget d'investissement pour les aides à l'installation de professionnels de santé.

Nous avons également des dépenses à réaliser pour équiper les structures qui seront remises en fonctionnement après rénovation : la piscine de Brunoy et le conservatoire de Montgeron.

Je précise que le travail fourni sur les AP/CP, que nous examinerons après le vote du budget, est important. Je veux en remercier les services et Olivier CLODONG, le vice-président chargé des travaux. Cela me permet de venir vers vous avec des AP/CP qui intègrent non seulement les coûts des travaux, mais aussi l'ensemble des coûts d'opération. Il s'agit des coûts des prestations intellectuelles allant avec les travaux et les coûts des équipements liés à la rénovation ou à la remise en service d'équipements. C'est un engagement que j'avais pris devant cette assemblée et devant la commission Ressources.

Je considère les enveloppes dédiées aux grandes opérations, qui seront détaillées dans la délibération sur les AP/CP, comme fiabilisées et globales à ce jour. Sachant que nous ne pouvons pas anticiper ce que donneront les marchés publics ni ce que seront les variations de prix dues à l'évolution du coût des énergies et des matières premières. Pour éviter les mauvaises surprises, nous avons intégré un volant d'aléas aux enveloppes qui vous sont présentées.

Pour finir sur ces 16,3 M€ de dépenses d'équipement, nous avons réservé une enveloppe d'1,4 M€ au fonctionnement de nos services. Notre Agglomération a des besoins de rééquipement en matière de système d'information et de véhicules afin d'assumer notre responsabilité environnementale. Nous devons doter nos services, qui sont loin de vivre dans le luxe, des outils indispensables aux missions que nous leur assignons. C'est le sens de cette enveloppe d'1,4 M€ que nous avons réussi à dégager dans notre budget d'investissement.

Concernant les recettes, nous venons d'en intégrer une. C'est l'excédent que vous avez souhaité capitaliser à hauteur de 6 M€ à peu près.

Nous attendons des subventions pour environ 3 M€, auxquels s'ajouteront 2,7 M€ de recettes de fonds de compensation de la TVA.

Notre budget s'équilibre avec un recours à l'emprunt à hauteur de 5 M€. Il se situe dans la stricte épure de la trajectoire financière que nous avons définie au moment de la création de notre intercommunalité.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur ce projet de budget pour 2022. J'ai essayé d'être à la fois exhaustif et synthétique.

M. le PRÉSIDENT. - Merci, Romain.

Je suppose que ce projet va ouvrir un débat. Je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

M. SELLAMI. - Merci, Monsieur COLAS, pour cette présentation complète et rapide. Merci pour l'exercice. Merci aussi d'avoir réussi à boucler ce budget avec toutes les contraintes et les incertitudes qui se profilent. Nous mesurons bien l'effort.

Sans reprendre ce que nous avons dit lors du débat sur les orientations budgétaires il y a un mois, je vais formuler quelques commentaires sur certains aspects qui nous semblent importants.

D'abord sur le PCAET, que nous avons arrêté et qui est en cours d'adoption. Nous l'avons déjà évoqué mais nous tenons à le redire : nous ne voyons pas apparaître dans ce budget le fléchage vers les actions du PCAET. Nous espérons que ce sera faisable dès l'année prochaine. Même chose pour le lien avec l'année 2 du CRTE.

Notre deuxième commentaire porte sur le développement économique, qui est l'un des sujets de dépit que nous constatons tous les ans en voyant la faiblesse de nos ressources fiscales liées à l'activité économique. Nous constatons de nouveau que rien de précis n'est fléché vers le développement économique cette année, si ce n'est la signalétique de La Fut@ie qui sera refaite, ce qui n'est pas énorme. Une étude est prévue. Nous la commenterons au moment des questions sur les décisions prises par le président.

Notre troisième remarque concerne les dépenses de personnel. Nous observons dans le budget de gros mouvements entre le poste « rémunération des titulaires » et le poste « rémunération des contractuels ». Nous ne comprenons pas ces mouvements très importants. Il doit y avoir une explication qui nous échappe.

Notre quatrième commentaire a trait aux déchèteries qui feront l'objet d'investissements dans deux des communes qui n'étaient pas encore maillées. On peut se féliciter qu'il y ait de nouveaux points de collecte. Il est important de collecter des déchets mieux triés car cela permet de les orienter vers des flux de valorisation plus ou moins vertueux. Toutefois, il faudrait avoir une réflexion sur le lien avec le réemploi. Nous avons la chance d'avoir dans notre Agglomération la Fabrique à Neuf de Montgeron, qui effectue un travail très intéressant sur le réemploi. Dès l'origine, les déchèteries devraient être orientées vers le réemploi maximum plutôt que vers la captation de flux.

Nous nous posons une question sur les différents investissements que vous avez détaillés. Force est de constater qu'une grande part des investissements auxquels nous devons concéder sont liés à de la réfection ou à de la reprise. J'ai noté les termes : « *réfection des allées* », « *reprise d'étanchéité* » (deux fois) et « *sinistre* ». Ce sont des choses qui arrivent et qui nécessitent d'investir pour entretenir notre patrimoine mais cela pose une question, en particulier pour les grands projets : n'y a-t-il pas matière à doubler les audits ou les études ? Vous avez dit que l'aspect programmation serait renforcé pour limiter le plus possible les malfaçons. On sait bien qu'on ne peut pas les éviter complètement, mais cela va obérer notre budget d'investissement dans les années à venir. Je pense, entre autres, à la piscine de Brunoy. Encore une fois, ce sont des impondérables. Il y a bien eu un audit initial. Cela a été fait dans les règles. Cependant, étant donné que nous allons engager 10 M€, ne serait-il pas bon de doubler l'audit initial ou d'avoir un contre-audit ? C'est un point à vérifier.

Notre dernière question concerne la facture des consommables et des fluides, notamment des frais énergétiques. Vous avez dit qu'ils sont en progression de 20 % et qu'un choc énergétique, qui concernera aussi notre Agglomération, se profile à cause de la situation internationale et de ses conséquences sur le coût de l'énergie. Quand et comment allons-nous investir pour nous défragiliser vis-à-vis de ces fluides et de ces carburants que nous continuons à consommer pour chauffer et éclairer nos équipements ?

Je note qu'aucun investissement dans des équipements solaires n'est prévu en 2022. Or, nous savons que l'énergie solaire est théoriquement le principal gisement d'énergie de notre Agglomération. Je fais allusion au diagnostic qui a été réalisé par le cabinet et que nous avons adopté. Quand on additionne le potentiel théorique du photovoltaïque et du solaire thermique, on est au double de la géothermie. Je peux vous trouver la référence si nécessaire. Je constate que nous ne commençons toujours pas à investir dans les énergies solaires qui sont gratuites, qui ne financent aucun dictateur et qui nous permettraient de nous défragiliser.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. La parole est à François GUIGNARD.

M. GUIGNARD. - Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je voulais aborder trois sujets qui méritent, je pense, éclaircissement.

À la page 4 de l'annexe 4 du budget, on peut lire que le prêt de 6 M€ que nous avons contracté le 16 décembre 2021 est à taux variable. J'avais posé la question lors du dernier Conseil communautaire et vous nous aviez informés qu'il s'agissait d'un prêt à taux fixe de 0,2 %. Ce n'est donc pas le cas. Il faut rappeler que nous remboursions déjà 971 k€ d'intérêts en 2022, ce qui est une somme importante. Nous avons pris l'habitude de souscrire des prêts à taux fixe. Compte tenu de la future hausse de l'inflation, je me demande s'il est judicieux de choisir un taux variable. Ce choix ne nous semble pas opportun. Pouvez-vous nous l'expliquer, s'il vous plaît ?

Le second sujet est celui de la géothermie. On note, dans le budget, 40 k€ d'investissement pour une étude. Je n'ai pas trouvé la ligne correspondante, mais elle doit bien se trouver quelque part. Lors du dernier Conseil communautaire, j'ai proposé d'étendre le périmètre d'étude de la géothermie aux zones délaissées par les projets en cours. Depuis, la guerre en Ukraine a éclaté entraînant un risque élevé sur la fourniture du gaz russe et une tension sur les prix. Nous sommes déjà entrés dans un processus incontrôlable de hausse du coût de l'énergie. C'est pourquoi je réitère ma proposition d'une étude sur la globalité du territoire. Nous serons ensuite à même de faire les bons choix pour que chacun puisse se chauffer correctement et au meilleur prix.

Le dernier sujet est un peu plus léger. Au chapitre 7 de l'annexe 4, on apprend que nous finançons les 91 d'Or du Medef Essonne pour 3000 €. Je me demandais si nous financerons aussi la Fête de l'Huma qui s'installera sur l'ex-base aérienne 217 du Plessis-Pâté à partir de 2022.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - La parole est à Georges PUJALS.

M. PUJALS. - Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

J'aimerais avoir des précisions sur quatre points du budget 2022, qui concernent notamment la ville d'Épinay-sous-Sénart. Cela ne vous surprendra pas.

Ma première question porte sur la page 28 du document. Dans le chapitre « charges à caractère général », on trouve les études. Vous évoquez un montant de 212 k€ pour quatre projets ANRU. Je voudrais savoir si une partie concerne le NPNRU La Plaine. Quelles sont les études envisagées ? Quels sont le montant et la durée de ces études ? La somme de 212 k€ et celle de 307 k€ évoquée page 25 pour les études sont en contradiction. S'il s'agit des mêmes études, je ne parviens pas à m'expliquer ce différentiel.

Ma deuxième question porte sur la page 30. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 507 k€ en 2022 pour trois opérations : la Croix-Blanche, La Plaine et l'Oly. Quel montant d'investissement est réservé à Épinay-sous-Sénart en 2022 ? Pour quel type de travaux ? Y a-t-il un cofinancement de la ville d'Épinay-sous-Sénart ?

Troisième remarque : à la page 31, vous évoquez – et je m'en réjouis – la reprise de l'étanchéité du studio de la MAC. J'ose espérer qu'il y aura aussi une remise en état de l'ensemble du studio. Enfin, au paragraphe suivant de la même page, vous mentionnez des travaux pour la réparation du sinistre de la piscine Caneton à Épinay-sous-Sénart. Or, cette piscine se situe à Draveil. S'agit-il de la piscine de Draveil ou de la piscine Pierre Bonningue à Épinay-sous-Sénart ?

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

M. PRIVAT. - Dans ce budget, les investissements restent forts. Il faudra tenir sérieusement la barre car il y aura des surcoûts de travaux inévitables, vu la situation actuelle.

Je ne vois pas les deux dossiers que nous avons proposés pour Draveil dans le cadre du rééquilibrage. D'abord, le local jeunes des Bergeries, avec un parcours de santé qui doit faire partie de l'ANRU puisqu'on est en politique de la ville. Je ne vois rien sur ce quartier dans le budget 2022, pas plus que dans les précédents. Rien n'a jamais été fait dans le quartier des Bergeries côté Mazières. Ensuite, l'extension du Café Cultures. Où en est ce projet ?

L'excédent dégagé devrait permettre de réduire notre recours à l'emprunt, ce que je ne vois pas apparaître.

Étant donné les nombreux travaux que vous avez entrepris, nous aurons sans doute du mal à tenir la barre par rapport au montant estimé à cause des problèmes que nous rencontrons au niveau des matériaux et à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle je propose à Draveil de s'abstenir sur le vote du budget.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - Monsieur COLAS vous répond.

M. COLAS. - Je vais commencer par la fin, puis je reviendrai au début si j'y arrive.

Pour ce qui est du recours à l'emprunt, il y a une mécanique de vases communicants entre des dépenses et des recettes. Les dépenses d'investissement telles qu'elles sont inscrites dans ce budget, nous les finançons avec l'excédent et avec l'emprunt. Si je ne prends que l'excédent, il manque 5 M€ de recettes pour financer les 16,3 M€ de dépenses d'équipement que j'ai mentionnés tout à l'heure. Si nous voulons réaliser les travaux inscrits au budget – y compris ceux prévus en crédits de paiement pour le conservatoire de Draveil (1,8 M€) –, j'ai besoin des 6 M€ d'excédent capitalisé et des 5 M€ d'emprunt. Ce n'est pas ou l'excédent ou l'emprunt. Ce sont les deux, au regard du volume d'investissement que nous avons à financer. Pour avoir fromage et dessert, il faut les 6 M€ d'excédent et les 5 M€ d'emprunt.

Encore une fois, nous nous inscrivons dans la trajectoire que nous avons arrêtée au moment du protocole financier. Je veux bien le détricoter. J'aurai moins de mal à boucler le budget de fonctionnement si je récupère les recettes fiscales qui sont rendues aux communes du Val de Seine au titre de ce protocole. Je suis d'accord pour le revisiter mais, dans ce cas, il faut le faire

globalement. Cela allégera la section d'investissement, puisque plusieurs investissements sont réalisés au titre de ce protocole. Je suis preneur car cela me simplifie la vie en fonctionnement et en investissement.

Trêve de plaisanterie : nous avons pris des engagements et nous les respectons. C'est pure fiction que d'imaginer qu'il est possible de financer 16,3 M€ de dépenses d'équipement exclusivement par l'excédent. Si vous ne voulez pas faire d'emprunt, il faudra enlever 5 M€ de dépenses. Bon courage pour rédiger l'amendement dans le délai de cette séance !

Concernant les demandes d'équipements pour la ville de Draveil, j'avais répondu lors de la réunion du Bureau communautaire, où le sujet avait été abordé, que pour budgéter des opérations il fallait que nous ayons des projets. Les demandes qui ont été formulées nécessitent des études. Dans l'enveloppe d'investissement d'1,4 M€ pour satisfaire les besoins des services dont j'ai parlé, nous savons que nous avons un peu de mou pour financer d'éventuelles études qui nous conduiraient, si l'assemblée en faisait le choix, à inscrire dans des budgets ultérieurs des crédits pour réaliser ces opérations. Pour l'instant, elles en sont à un stade purement conceptuel. Nous ne pouvons les traduire ni techniquement ni budgétairement. Nous avons veillé à réserver des capacités de crédits d'études car, dès lors qu'il s'agit de concevoir des travaux, il faut faire travailler des architectes, etc. Nous avons un volant qui peut être mobilisé pour bâtir ces projets. Des demandes ont été formulées par une commune. Il faut les entendre et mesurer la capacité que nous aurions à y répondre. Je n'ai aucun problème avec cela.

De la même façon, pour répondre à Georges PUJALS, des travaux devront être effectués à la piscine Pierre Bonningue. Les travaux inscrits au budget concernent bien la piscine Pierre Bonningue d'Épinay-sous-Sénart et non la piscine Caneton de Draveil. C'est un copier-coller malheureux ou une erreur de dénomination.

Pour le reste, je ne suis qu'un modeste vice-président aux finances. Les vice-présidents et les services me disent qu'il faut financer. Nous essayons, avec les services et le président, de trouver les ressources afférentes. Je n'ai pas en tête, pardonnez-moi, la ventilation détaillée des crédits opération par opération. Ce n'est pas précisé dans le budget car ce n'est pas de cette manière qu'un budget est établi. Je vous renvoie vers les vice-présidents chargés du renouvellement urbain et de la politique de la ville pour obtenir des réponses détaillées aux questions spinolo-spinoliennes que vous avez posées à cette assemblée intercommunale.

S'agissant de la question sur l'emprunt contracté par l'Agglomération en 2021, elle dépasse ce budget puisqu'elle concerne l'exercice précédent, même si les intérêts au titre des emprunts 2021 sont inscrits au budget 2022. Cet emprunt a effectivement été contracté à taux variable. Je ne sais pas qui avait répondu que c'était à taux fixe. En tout cas, il s'agit bien d'un taux variable que nous pourrions transformer en taux fixe dès que nous l'estimerons nécessaire. C'était une offre très intéressante sur l'Euribor « flooré ». En effet, nous avons emprunté à hauteur de 0,2 % au moment où nous avons levé l'emprunt, ce qui était particulièrement intéressant. Dès que nous aurons des mouvements sur l'Euribor qui rendront le taux variable moins intéressant, nous pourrions basculer sur un taux fixe. Cette dette est sécurisée, à condition – mais vous pouvez compter sur eux – que les agents chargés des finances à l'Agglomération surveillent régulièrement l'Euribor. De toute façon, nous recevons des alertes sur son évolution. En fait, il s'agit d'un faux taux variable. C'est un taux variable capé qui peut être transformé en taux fixe

sur simple décision du président. Il n'y a donc pas de risque sur cette dette au regard de la conjoncture que vous avez évoquée à raison.

Quant à la question de M. SELLAMI sur les mouvements entre les lignes « rémunération des fonctionnaires » et « rémunération des contractuels », je ne peux pas y répondre tout de suite car je n'ai pas la maquette M14 sur moi. Il faudrait que je me tourne vers les services, mais le président a sans doute la réponse. Il vous la donnera tout à l'heure.

Sur le solaire, de mémoire, le diagnostic du PCAET faisait apparaître que nous avons un vrai gisement mais surtout dans le domaine privé. Cela ne nous exonère pas d'examiner ce qui peut exister dans le domaine communautaire mais, à mon sens, ce n'est pas là que se trouve le principal gisement. C'est une donnée que nous devons intégrer, mais je crois qu'à ce jour elle n'est pas intégrable dans les travaux que nous réalisons et qui sont programmés dans ce budget. Elle pourra être étudiée dans les investissements ultérieurs.

Nous ne sommes pas encore à un stade de comptabilité analytique qui nous permet de vous fournir une réponse détaillée. Je pense qu'il serait intéressant de nous astreindre à cet exercice car il permettrait de créer des outils de suivi. Il faudrait regarder quelles dépenses inscrites dans ce budget relèvent de notre politique de transition énergétique et, parmi celles-ci, lesquelles peuvent correspondre à des objectifs du PCAET. Je pense notamment aux recrutements qui, à dépenses de personnel constantes, pourront être effectués pour assumer des missions liées à la mise en œuvre du PCAET et, plus globalement, de nos ambitions politiques en matière de transition écologique. C'est la preuve des efforts consentis par les services.

Nous avons d'ores et déjà 300 k€ de fonds de concours inscrits en crédits d'investissement pour le développement des circulations douces, dans le cadre du schéma communautaire adopté pour soutenir les communes qui voudront mettre en œuvre ledit schéma. C'est une nouveauté.

Les premières dizaines de milliers d'euros sont engagées dans les études liées à la géothermie. Nous n'en sommes qu'aux premières dizaines de milliers car si nous sommes amenés à prendre des décisions en la matière, nous devons investir beaucoup d'argent dans la géothermie. À ce propos, j'ai rencontré les représentants de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts cet après-midi. Ils sont très intéressés par le fait de nous accompagner, en cofinancement, dans les études relatives à la géothermie. Le sens des études sur la transition énergétique et sur le schéma de développement économique est de nous aider à définir des orientations sur tous ces sujets. En effet, avant d'engager des dépenses, nous devons savoir ce que nous allons faire.

Il faut regarder avec prudence les crédits inscrits pour les études liées au CRTE parce que nous fonctionnons beaucoup en cofinancement. Les sommes que vous voyez, par exemple 40 k€ pour la géothermie cette année, sont cofinancées. Ce ne sont pas 40 k€ de crédits d'études pour nous. Ce sont 40 k€ de dépenses pour l'Agglomération, mais nous avons des partenaires qui co-investissent dans ces études. Cela ne représente donc pas la masse de crédits qui peut être consacrée à ces priorités. En tout cas, je retiens l'idée de travailler à une comptabilité analytique qui serait un outil de suivi du PCAET.

J'en profite pour évoquer le budget de l'Office de tourisme parce que c'est fondamental. Ce budget s'équilibre à 73 k€, dont 14 k€ de résultat repris.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien.

M. PRIVAT. - Lorsque la fusion a eu lieu, nous étions à 50 M€. Il me semble que nous devions stabiliser l'emprunt. Nous en sommes loin. Je suis désolé de le dire, mais je pense qu'il y a beaucoup trop d'investissements. Je ne me sens pas concerné pour ma commune, puisque le seul investissement qui nous a été accordé jusqu'à présent est celui de 7 M€ environ pour le conservatoire. Je pense qu'il coûtera plus cher, vu les circonstances. Quoi qu'il en soit, j'estime que trop d'investissements ont été faits. Encore une fois, je ne me sens pas concerné car ma commune n'a rien obtenu, hormis pour le conservatoire.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Avant de clore les débats, je vais répondre à M. SELLAMI sur les postes de titulaires qui ne retracent pas la réalité des mouvements internes à l'Agglomération. Le directeur général des services m'a précisé que les sommes étaient globalisées et non ventilées jusqu'à maintenant. Il convient de tenir pour vrai la présentation, qui est plus juste cette année qu'elle ne l'était auparavant. Sans rentrer dans les détails, les pratiques sont différentes selon les collaborateurs internes. Celui qui a porté le budget 2021 avait une pratique différente de celle de notre directrice financière. Il n'y a pas eu de choix politiques ni de mouvements. Il s'agit plutôt d'imputations budgétaires qui peuvent être différentes d'une année sur l'autre.

Sur le volet économique, je vous signale que nous avons une convention avec l'EPIFIF. Dans ce cadre, les charges foncières n'ont pas à figurer dans le budget de l'Agglomération.

S'agissant des énergies solaires, je vous informe qu'une étude sur le potentiel du patrimoine de l'Agglomération est inscrite au budget de cette année. J'espère qu'elle nous permettra de prendre des décisions vis-à-vis de cette opportunité.

Je salue le regard que vous portez sur les déchetteries et sur l'enjeu du réemploi. Je vois que vous êtes un disciple de Luc Ferry, qui parle beaucoup de réemploi dans son dernier ouvrage sur les sept écologies. L'élue en charge de ce dossier, Mme CARILLON, n'est pas présente mais il me semble que l'association de Montgeron intervient au moins une fois par mois sur les déchetteries. Je crois qu'elle intervient aussi sur le périmètre du SIVOM pour inciter au réemploi et au recyclage. C'est un sujet que nous avons bien en tête et sur lequel il y a des marges de progression gigantesques. Toutefois, le territoire ne part pas de rien grâce à cet acteur que nous essayons de faire travailler.

Concernant le Medef, à propos duquel M. GUIGNARD a été taquin, je précise qu'il ne s'agissait pas d'une subvention mais d'une participation de notre Agglomération, comme de toutes les autres, à la cérémonie de mise en valeur des acteurs économiques du territoire. Il me semble important – pour un territoire économiquement plus faible que d'autres en Essonne – de valoriser les acteurs économiques du Val d'Yerres Val de Seine. C'est le cas, chaque année, à travers cette cérémonie organisée par le Medef.

Je vous rassure : l'Agglomération ne prendra pas un stand à la Fête de l'Humanité mais y fera une présentation. Grâce à cette grande manifestation, les visiteurs pourront découvrir les trésors du territoire essonnien. Nous leur ferons voir qu'au-delà de la BA 217 il y a la base de loisirs de Draveil, la Maison Caillebotte et beaucoup de richesses sur le territoire. C'est ce que je vais m'employer à faire sous une autre casquette.

S'agissant de l'ANRU, les crédits d'études ne sont pas ventilés aujourd'hui. Nous ferons un courrier pour apporter des réponses aux questions posées par Georges PUJALS.

J'ai été surpris – mais c'est aussi le charme de ce genre de débat – par les interventions de M. PRIVAT. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu de remarques de cette nature lors des discussions intermédiaires. J'ai toujours considéré que nous devons travailler dans le respect de chaque commune et porter des projets dans tous les territoires. Les demandes de Draveil sont suivies avec autant de diligence que celles des autres communes. J'ai une conception différente de l'examen politique, du courage en politique et de la façon de fonctionner au sein d'un exécutif. J'estime que nous devons être solidaires des positions. Nous pouvons avoir des désaccords mais ils doivent être clairement exprimés entre nous. Je prends acte que ce n'est pas le cas ce soir. Je pense que nous y survivrons collectivement mais, encore une fois, ce n'est pas ma façon de fonctionner au sein d'une institution.

Concernant la dette de notre Agglomération, je précise qu'elle est stable par rapport au moment de la fusion. Elle n'a pas explosé. Je pourrai ressortir les chiffres. Cela me fait penser à d'anciens débats.

Par ailleurs, Bruno GALLIER, qui ne pouvait pas participer à cette réunion, m'a indiqué son souhait légitime de parler des gros organismes dont nous dépendons pour les déchets : le SIVOM et le SIREDOM. Romain COLAS a montré le poids que cela représente : 25 M€ sur les 100 M€ du budget. L'Agglomération sert de caisse enregistreuse, puisque nous redistribuons toutes les recettes que nous percevons à ces syndicats pour qu'ils assurent leurs missions. Il y a des tensions sur la politique des déchets et il y en aura encore. Je vous invite à le garder en tête. Une étude est en cours. Je ne sais pas si c'est prévu à l'ordre du jour d'une prochaine commission, mais ce serait intéressant que les élus puissent s'approprier les enjeux liés à la politique des déchets dans le territoire. Comme vous le savez, nous avons rencontré des difficultés avec le SIREDOM par le passé. S'agissant du SIVOM, il y a des augmentations cette année que nous ne comprenons pas. L'exécutif de l'Agglomération a souhaité – cela apparaît dans le budget – avoir une meilleure connaissance de la façon dont les syndicats opèrent ces compétences en notre nom. Nous avons prévu une sorte d'audit pour bien le comprendre. Il ne s'agit pas d'une démarche belliqueuse mais d'un souhait des élus de mesurer l'ensemble de ces politiques publiques en toute transparence.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de vous inviter, si vous en êtes tous d'accord, à passer au vote du budget 2022.

Est-ce un vote global ou par chapitre ?

M. COLAS. - Nous pouvons voter globalement et noter que nous avons voté par chapitre.

M. le PRÉSIDENT. - Cela ne me dérange pas de procéder à un vote par chapitre. Cela permettra de voir si nous sommes unanimes sur le financement des travaux prévus dans l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Nous commençons par les dépenses de fonctionnement.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 011, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme

CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 012 : charges de personnel.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 012, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 014 : atténuations de produits.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 014, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 65, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 656 : frais de fonctionnement des groupes d'élus : 0,00 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 656, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 66 : charges financières.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 66, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme

HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 67, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 68 : dotations provisoires semi-budgétaires.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 68, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Les dépenses imprévues étant de 0 €, il n'est pas nécessaire de les voter.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 23, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 042, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Nous passons aux recettes de fonctionnement.

Chapitre 013 : atténuations de charges.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 013, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 70 : produits des services.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 70, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 73 : impôts et taxes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 73, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 74 : dotations et participations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 74, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 75, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 042, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme

CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Nous passons aux dépenses d'investissement.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 20, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 204 : subventions d'équipement versées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 204, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Là, on parle de maisons de santé à subventionner et de travaux dans les conservatoires.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 21, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 23 : immobilisations en cours.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 23, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 16, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 27 : autres immobilisations financières.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 27, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Nous passons aux recettes d'investissement.

Chapitre 13 : subventions d'investissement.

Nous avons 3 M€ de subventions d'investissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 13, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 1 abstention de M. DONEKOGLU.

Mme HIDRI. - Excusez-moi, Monsieur le Président, je peux ?

M. le PRÉSIDENT. - Nous sommes en cours de vote. Nous le terminons.

Chapitre 16 : emprunts et dette assimilées.

Il s'agit des nouveaux emprunts.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 16, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 10, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme

HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 1068, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 165 : dépôts et cautionnements.

Nous n'en avons pas reçu cette année. Il n'y a donc pas de problème.

Chapitre 27 : autres immobilisations financières.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 27, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 021, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 040, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Chapitre 041 : opérations patrimoniales.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le chapitre 041, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTISTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

M. le PRÉSIDENT. - Nous allons désormais voter le budget de façon globale.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le budget principal, qui est adopté moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 9 abstentions de M. PRIVAT avec pouvoir de Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU FORT, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. BATTISTI, M. PHILIPPE, M. ROUSSET et M. DONEKOGLU.

Mme HIDRI. - Monsieur le Président, vous n'avez pas demandé de manière individuelle pour les autres chapitres...

M. le PRÉSIDENT. - En dépit des voix contre et des abstentions, je considère que le budget 2022 est adopté, puisque les autres membres se prononcent favorablement. Je vous en remercie. Je remercie également l'Administration qui a préparé ce budget sous l'autorité de Romain COLAS et avec l'aide d'Olivier CLODONG. Il nous appartient désormais de l'exécuter.

Faten HIDRI a demandé la parole.

Mme HIDRI. - Je ne me rappelle pas que nous ayons voté par chapitre les années précédentes, mais vous allez peut-être me rafraîchir la mémoire. Il s'agirait donc d'une manière de procéder inédite. À titre personnel, je n'ai pas été sollicitée sur le vote par chapitre. Vous avez pris des votes par chapitre, alors que vous votez le budget dans sa globalité habituellement. Pouvez-vous me confirmer que c'est la première année que vous procédez de cette façon, Monsieur le Président ? Je vous demande une confirmation avant de poursuivre.

M. le PRÉSIDENT. - Je répondrai.

Mme HIDRI. - Même si je ne veux pas parler au nom des autres élus, il est bien évident que nous votons pour un certain nombre de chapitres, notamment sur les investissements.

À moins d'avoir oublié ou d'avoir été absente, il me semble que vous n'avez jamais procédé ainsi dans cette instance. Dois-je y voir une volonté de votre part de faire différemment les choses aujourd'hui ? Je vous pose la question.

Il est clair que je ne me serais pas abstenue sur certains chapitres, mais les choses ont été évacuées tellement vite que je n'ai pas pu prendre la parole quand je l'ai demandée. Dont acte.

M. le PRÉSIDENT. - Le Code général des collectivités territoriales prévoit un vote par chapitre. Cela se passe ainsi dans les collectivités, sauf si tous les membres se mettent d'accord pour voter globalement le budget. Certains élus se sont prononcés en faveur de votes différenciés sur le budget. C'est la responsabilité du président d'appliquer le Code général et de permettre à chacun d'exprimer sa sensibilité chapitre par chapitre. C'est ce qui a été fait. Par exemple, j'avais été informé d'une abstention sur l'ensemble du budget et, au fil de la discussion, il s'avère qu'il y a

eu un vote positif sur les subventions d'équipement. Ce vote a donc permis à chacun de préciser sa pensée, de montrer un accord sur certains chapitres et un désaccord ou une abstention sur d'autres. C'est le fonctionnement des collectivités.

Mme HIDRI. - Merci, Monsieur le Président, de m'expliquer le fonctionnement des collectivités mais il se trouve que j'ai déjà fait voter quelques budgets.

Vous aviez une manière de faire habituelle et aujourd'hui vous la changez. Je me rappelle que nous vous avons demandé de procéder à un vote par chapitre il y a quelque temps et que vous aviez refusé mais, là aussi, peut-être que je confonds.

En tout cas, aujourd'hui, le vote par chapitre a été fait de manière précipitée. Je souhaitais prendre la parole pour différencier mon vote, mais vous ne m'avez pas laissée m'exprimer. Avec tout le respect que je vous dois, je me permets de vous dire que je trouve cette façon de faire regrettable car je n'ai pas eu le temps d'exprimer mon vote. Il est évident que j'aurais voté pour certains chapitres.

M. le PRÉSIDENT. - J'ai pris cette initiative car il y a eu un changement. Dans les débats préparatoires à ce Conseil communautaire, les membres de l'exécutif n'ont pas manifesté le souhait de s'abstenir sur le budget. Je l'ai découvert pendant la séance. Compte tenu de ce nouvel élément, qui n'était pas connu des membres de l'exécutif avant que le budget soit présenté, il me semblait normal de voter par chapitre. Ce sont le choix et la responsabilité du président.

Nous passons à la délibération suivante.

Mme HIDRI. - Excusez-moi. Dans la mesure où je n'ai pas eu le temps de voter pour et où je n'ai pas participé la réunion précédente, est-il possible...

M. le PRÉSIDENT. - Vous voulez rectifier votre vote ?

Mme HIDRI. - Je voudrais juste que le vote de Draveil sur les recettes – si Richard PRIVAT en est d'accord – soit considéré comme un vote pour. Vous l'avez évacué à la hâte, mais c'est un point fondamental. Peut-on quand même exprimer son vote ?

M. le PRÉSIDENT. - Bien sûr.

Mme HIDRI. - Avant d'aborder le rapport suivant, je vous demande que ce soit un vote pour qui soit acté sur les recettes. Je suis désolée, mais c'est essentiel.

M. le PRÉSIDENT. - Je crois avoir compris.

Mme HIDRI. - Votre prérogative, en tant que président, est de mener les débats et vous le faites très bien. Toutefois, je ne plaisante pas avec des choses aussi importantes et vous me permettrez de ne pas m'abstenir sur le chapitre des recettes. Je pense que les autres élus de Draveil sont d'accord. Nous n'avons pas eu le temps de le dire. Quand j'ai voulu prendre la parole, vous êtes passé au chapitre suivant en me disant que c'était ainsi.

M. le PRÉSIDENT. - Dans n'importe quelle collectivité, une fois que le vote est lancé, les débats sont clos et chacun se prononce. D'ailleurs, j'entends des remerciements voilés parce que le fait de voter par chapitre permet justement de préciser son opinion. Par exemple, on peut voter pour les recettes et s'abstenir sur les dépenses. Cela ne pose pas de problème. J'ai d'ores et déjà noté

un vote positif sur les subventions d'équipement en recettes. S'il y a des rectifications de vote, elles pourront évidemment être prises en compte. Je ne sais pas ce que permet le Code général des collectivités territoriales. Il faut peut-être revoter chacun des chapitres. Si vous pouvez préciser vos votes sur chacun des chapitres d'ici la fin de la séance, nous en tiendrons compte. L'Administration pourra-t-elle en tenir compte d'ici la fin de la séance ?

LES SERVICES. - Ils ont déjà été exprimés.

M. le PRÉSIDENT. - Il faudrait donc revoter.

Mme HIDRI. - Uniquement sur les recettes des investissements.

M. le PRÉSIDENT. - Cela a été noté. Il n'y a pas de problème.

Nous passons au point n° 8 sur les AP/CP

M. COLAS. - Il faut voter le budget de l'Office de tourisme.

M. le PRÉSIDENT. - Oui, excusez-moi.

Y a-t-il des interventions sur le budget de l'Office de tourisme ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le budget annexe de l'Office de tourisme, qui est adopté moins 1 abstention de Mme HIDRI.

M. le PRÉSIDENT. - Cette fois, nous passons aux inscriptions de crédits.

M. COLAS. - Monsieur le Président, je vous avoue que je suis bien en peine pour présenter cette délibération. Comme vous, j'aime moyennement les surprises. C'est pourquoi je vous demande une brève suspension de séance. Je pense qu'elle est nécessaire.

M. le PRÉSIDENT. - De cinq minutes ?

M. COLAS. - Très bien.

(La séance est suspendue de 20 h 43 à 20 h 48.)

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de reprendre la séance.

Je donne la parole à Romain COLAS pour présenter le rapport n° 8 relatif aux AP/CP.

VIII. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – INSCRIPTIONS DE CREDITS

M. COLAS. - Il s'agit d'une déclinaison des engagements pris devant cette assemblée et du budget tel qu'il vient d'être voté.

De grandes opérations sont inscrites dans notre PPI. Elles nécessitent de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices budgétaires. Les AP/CP sont des outils juridiques qui permettent de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de programmer différentes opérations sur plusieurs exercices.

Nous avons intégré aux AP/CP soumis à votre examen la totalité des coûts liés aux opérations visées, contrairement aux pratiques antérieures par lesquelles nous identifions seulement le coût des travaux. À la demande des membres de la commission Ressources formulée dans cette assemblée, nous avons inclus la totalité des coûts connus à cette date dans les AP/CP.

Nous y avons intégré, pour les quatre grandes opérations visées, une marge d'aléas sur :

- le coût des travaux ;
- le coût d'équipement des bâtiments livrés après travaux ;
- le coût des prestations intellectuelles liées auxdits travaux ;
- le coût des aménagements extérieurs.

Cela afin d'éviter ce qui a pu se produire par le passé, à savoir une enveloppe sur une opération à laquelle se rajoutaient des enveloppes complémentaires.

Un gros travail a été conduit par Olivier CLODONG et par l'Administration pour intégrer l'ensemble des coûts aux AP/CP qui vous sont proposés.

Je m'étais engagé à ce que nous révisions ces AP/CP au moment de l'adoption du budget primitif 2022. C'est le sens de cette délibération. Vous y retrouvez l'ensemble des coûts connus à ce jour pour les quatre grandes opérations suivantes :

- la rénovation du conservatoire de Draveil ;
- la rénovation du conservatoire de Montgeron ;
- la rénovation de la piscine de Brunoy ;
- les travaux d'aménagement du futur siège de notre intercommunalité.

Vous y retrouvez aussi les crédits de paiement inscrits à notre budget pour l'exercice 2022, ainsi que les prévisions de crédits de paiement à inscrire dans les budgets ultérieurs.

M. le PRÉSIDENT. - Y a-t-il des interventions sur les AP/CP ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

IX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 (TH, TFB, TFNB, CFE)

M. le PRÉSIDENT. - Les taux sont stables par rapport à l'an dernier.

M. COLAS. - Exactement.

M. le PRÉSIDENT. - Y a-t-il des interventions sur les taux d'imposition ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

X. VOTE DES TAUX DE TEOM 2022

M. COLAS. - Concernant les flux financiers liés aux ordures ménagères, du fait de l'organisation dans notre territoire qui est le fruit de l'histoire, la Communauté d'Agglomération – au-delà des orientations politiques qu'elle porte – ne sert que de passe-plat. J'espère qu'elle apporte une certaine plus-value dans le contrôle, notamment des prestations servies. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Les organismes qui assurent la collecte et le traitement des ordures ménagères dans notre intercommunalité appellent, chaque année, des contributions qui sont financées par la TEOM. Nous levons par l'intermédiaire de cette taxe le produit correspondant au niveau des contributions appelées par les prestataires :

- le SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les communes de l'ex-Val d'Yerres, aussi bien pour la collecte que pour le traitement ;
- le SIREDOM pour les communes de l'ex-Val de Seine pour le traitement.

Certaines sommes sont appelées au titre de marchés publics de collecte. Ceux-ci connaissent des hausses annuelles liées à des clauses d'indexation, comme on le retrouve dans la plupart des marchés de services.

Cette année, les contributions appelées par les deux organismes sont en hausse pour différentes raisons que vous expliquerez les élus qui sont particulièrement engagés sur ces sujets. Je pense à Olivier CLODONG, le premier vice-président du SIVOM, et à Klerwi LANDRAU, la vice-présidente du SIREDOM qui suit ces sujets avec acuité.

Nous sommes contraints par les décisions d'organismes extérieurs. Pour autant, c'est nous qui prenons la responsabilité de faire appel à l'impôt, ce qui n'est pas sans poser des questions et des difficultés. Je suppose que certains collègues voudront s'exprimer sur le sujet.

Une précision : quels qu'aient été vos votes dans les assemblées délibérantes du SIREDOM et du SIVOM sur le niveau des contributions appelées au titre de leur budget respectif, la dépense liée aux contributions demandées par ces organismes est obligatoire pour l'intercommunalité. Un éventuel refus de notre assemblée de voter les taux de TEOM, tels qu'ils vous sont présentés, n'aurait d'autre conséquence que de creuser un trou de 25 M€ dans le budget de fonctionnement de notre intercommunalité.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Je donne la parole à Olivier CLODONG, qui souhaite intervenir sur le sujet.

M. CLODONG. - Je voudrais rebondir sur les propos de notre collègue Romain COLAS. Comme il l'a expliqué, nous allons voter ce taux parce que l'Agglomération, dans ce cadre, n'est qu'un passe-plat.

Je voudrais quand même dire que lors du dernier conseil du SIVOM, où nous étions présents, quelques maires et élus de notre Agglomération ont refusé de voter le budget présenté par le SIVOM et la hausse de la TEOM pour trois raisons essentielles.

D'abord, il nous semblait qu'en cette période très compliquée pour les ménages, dont la vie de tous les jours devient difficile, c'était particulièrement mal venu. Ce n'est jamais le bon moment

pour augmenter une taxe, mais s'il y a une année où il ne faut pas le faire, selon nous en tout cas, c'est bien cette année.

Ensuite, quand on augmente le prix d'un service, on est en droit d'attendre une qualité de service améliorée. De mon point de vue – je parle pour Yerres mais je sais que mes collègues pensent la même chose –, la qualité de la collecte des ordures ménagères n'est pas améliorée. Au contraire, nous constatons une baisse de la qualité des collectes depuis quelque temps. Je le sais pour en avoir discuté avec les maires de Quincy-sous-Sénart, de Crosne et de Brunoy. Le coût de la prestation augmente, alors que les habitants ont le sentiment légitime que le ramassage des ordures ménagères est moins bon.

Enfin, il nous a semblé qu'il y avait des pistes d'économies dans le budget du SIVOM, qui a été voté par la majorité des membres du conseil. Je le regrette mais c'est un fait : il a été voté et il s'impose à nous. Parmi ces pistes, il y a le budget communication qui, dans la plupart de nos collectivités, est soit stagnant soit en baisse. Celui du SIVOM est en hausse. S'il y a une année où il ne fallait pas augmenter les frais de communication, je pense, c'est celle-ci. C'est pourquoi l'ensemble des représentants de notre Agglomération siégeant au SIVOM se sont abstenus d'un commun accord. Je voulais que ce soit dit ce soir.

M. le PRÉSIDENT. - La parole est à Klerwi LANDRAU.

Mme LANDRAU. - Merci.

La situation est assez différente entre le SIVOM et le SIREDOM. Ne maîtrisant pas le dossier SIVOM, je ne vais pas m'étaler. Olivier CLODONG nous a donné les informations.

S'agissant du SIREDOM, des contributions sont appelées auprès de la Communauté d'Agglomération uniquement pour la partie traitement.

Les contributions SIREDOM ont augmenté de 120 k€ entre 2021 et 2022. À ces 120 k€, on déduit un ajustement en notre faveur de 62 k€. La différence entre les deux années est de 60 k€. On est quand même à la marge. Dans le même temps, nous avons eu des revalorisations de bases foncières de 3,4 %. C'est le cas pour tout le monde.

J'ai récupéré les éléments ce matin (cela faisait suite à nos échanges lors de la commission Finances) et je constate un certain nombre de hausses. Là, on parle quand même de 50 k€ sur les charges Agglomération mais, dans ces 50 k€, il y a 30 k€ d'études. Je pense que ces montants d'études pouvaient être affectés autrement que sur cette partie.

En matière de collecte, je suis un peu surprise : on parle d'une hausse de 350 k€. Heureusement pour nous, l'actualisation de notre marché ne se fera qu'au mois de juillet. Nous aurons déjà fait une grosse partie de l'année 2022. J'ai fait un rapide calcul : le volet collecte augmente de 6,55 %. Pour les bacs, c'est du détail.

Dans la mesure où la qualité de service ne s'est pas améliorée et où nos habitants vont subir la revalorisation nationale des bases – ce sont bien des recettes supplémentaires –, je pense qu'il serait bienvenu de reconduire les taux 2021. D'autant plus que l'on constate déjà des baisses de tonnages dans les déchetteries. Comme je l'ai expliqué lors du dernier Conseil communautaire, les tonnages vont encore diminuer grâce aux actions mises en place avec le médiateur du tri à partir du mois d'avril.

Nos contributions écoemballages sont affichées en baisse dans les tableaux, il faut savoir qu'en 2021 il y a eu un rattrapage du versement d'une contribution de 2018. Les reversements au titre des écoemballages n'ont donc pas diminué, contrairement à ce qui a été dit. Le versement que nous avons eu l'an dernier était un rattrapage de 2018.

Voilà pour les différents éléments que j'ai récupérés, encore une fois, tardivement.

L'Agglomération doit se poser la question du maintien des taux de 2021 et non d'une répercussion en l'état avec une hausse, sans amélioration de la qualité de service pour nos habitants.

En matière de masse salariale, il n'y a pas beaucoup de monde au service Déchets. D'ailleurs, un renfort me semble nécessaire mais il n'y en a pas eu jusqu'à présent. Il est donc surprenant que la masse salariale du service Développement durable et que la masse salariale directe augmentent par rapport à l'année dernière.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - Je donne la parole à M. SELLAMI.

M. SELLAMI. - On nous interroge ce soir sur le vote des taux de TEOM pour 2022. C'est de cela que je veux parler, notamment de l'aspect financier des ordures ménagères et de ses deux composantes principales : la collecte et le traitement.

En préambule, je rappelle qu'il s'agit du premier poste de charges pour l'Agglomération. Cela représente plus de 25 % de ses charges.

Si j'ai bien lu le document, les courses de collecte reviennent aujourd'hui à 5,6 M€. Nous dépensons 5,6 M€ pour l'enlèvement de nos ordures. Or, à partir du 31 décembre 2023, les biodéchets devront faire l'objet d'une collecte séparée. Si nous ne l'anticipons pas et si nous ne l'organisons pas, elle entraînera une hausse importante des frais liés à la collecte. Qu'est-il prévu à ce sujet ? La fréquence des courses de collecte des bacs verts, par exemple, sera-t-elle réduite ? Des courses vont-elles être ajoutées, entraînant ainsi des coûts ? Comment l'organisons-nous ? Nous n'avons jamais abordé ce point en commission. Je tiens à l'évoquer ici parce qu'il aura un impact direct sur les taux de TEOM que nous devons voter ultérieurement.

La seconde composante est le traitement des ordures ménagères. J'ai écouté attentivement ce qu'a dit M. CLODONG sur le vote des élus au SIVOM, en particulier sur la recherche d'économies. Ayant moins étudié le dossier que nos élus, je n'ai pas d'avis sur le poste communication. En revanche, je m'étonne que le principal levier d'économies sur le traitement des ordures ménagères soit le tonnage. Le multiplicateur principal, ce sont les volumes. Je refuse de croire que cette assemblée renonce à travailler sur le sujet du volume des déchets.

Travailler sur le volume, certaines agglomérations l'ont fait. C'est difficile, ce n'est pas directement dans les compétences de l'Agglomération mais elle peut s'en emparer, surtout quand cela représente un quart de ses charges. Comment travaille-t-on sur le volume ? On le fait par la communication. Peut-être pas par celle du SIVOM, qui est presque exclusivement orientée vers le tri, puisque c'est le principal levier de ses recettes, mais par celle de nos communes. Lesquelles dépendent, ce qui est normal, deux ou trois millions d'euros en communication. Il est scandaleux

de ne pas utiliser ce budget pour agir sérieusement et réellement sur la réduction des volumes. Comment est-ce qu'on agit ? On dit aux administrés qu'il faut acheter moins d'objets ou des objets moins emballés, qu'il faut traiter les emballages chez soi ou acheter en vrac pour produire moins de déchets. C'est là-dessus qu'il faut agir.

Le slogan pour nos concitoyens pourrait être celui-ci : vous voulez réduire vos impôts ? C'est facile, il suffit de réduire vos déchets. Le déchet qui coûte le moins cher est celui que l'on ne produit pas.

C'est un axe de travail majeur pour notre Agglomération et je ne m'éloigne pas du sujet. Je parle bien de budget. En effet, ce qu'on n'investit pas aujourd'hui dans des campagnes de communication et de sensibilisation – il faudra des années pour changer les gestes –, ce sont des taxes qu'on lèvera demain en « passe-plat ». Autrement dit, des organismes nous présenteront des factures que nous serons obligés de répercuter à nos concitoyens.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Je me demande si vous ne mettez pas un micro dans nos réunions de Bureau communautaire, mais nous allons répondre.

Mme RAGOT. - En complément de ce qu'a dit Olivier CLODONG sur la communication – et certainement que Bruno GALLIER l'aurait dit mieux que moi –, il y a aussi une hausse substantielle des charges générales, c'est-à-dire globalement du budget de fonctionnement.

À l'heure où les communes se serrent la ceinture en matière de fonctionnement pour réussir à boucler les budgets et à dégager des marges de manœuvre pour investir, les syndicats donnent le sentiment, à tort ou à raison, de ne pas être concernés par les problématiques qui se posent aux communes et aux exécutifs locaux.

On a parlé de la gouvernance. Je pense que c'est un enjeu très important. Comme l'a souligné Romain dans son propos liminaire, il faut voir quelle est notre capacité à contrôler les décisions qui sont prises dans les syndicats et qui nous impactent. Romain disait que nous sommes un « passe-plat ». C'est vrai, sauf que c'est sur nous que repose la responsabilité de voter un taux à la hausse. C'est aussi cela que retiendront nos habitants. Cela fait partie des réflexions que nous devons avoir au sein de notre Agglomération, qui a la compétence.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Je donne la parole à M. PRIVAT.

M. PRIVAT. - Je demande le maintien des taux 2021 pour la commune de Draveil. S'ils sont maintenus, je demanderai à mes équipes de voter pour. Sinon, je m'abstiendrai.

M. le PRÉSIDENT. - Comme dans toute pièce de théâtre, il y a plusieurs actes. Je laisse Romain COLAS ouvrir le suivant.

M. COLAS. - Je vais tâcher de répondre à la demande relative aux taux de TEOM applicables à la commune de Draveil, formulée par Klerwi LANDRAU et Richard PRIVAT. Sachant que l'Administration communautaire a répondu aux demandes de précision sur la ventilation des coûts.

Dans la mesure où les taux de TEOM sont le reflet du coût de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » dans chacune de nos communes, ne pas

répercuter la hausse du coût de l'exercice de cette compétence par la TEOM à Draveil reviendrait à demander à l'ensemble de l'intercommunalité, à travers le budget général, de financer les prestations servies à Draveil ou, en tout cas, le delta entre le produit attendu au titre des taux de TEOM proposés et ceux qui seraient perçus du fait d'une stabilité des taux par rapport à 2021.

Du point de vue du vice-président aux finances chargé de défendre l'intérêt de l'intercommunalité, c'est inacceptable. Du point de vue du maire de Boussy-Saint-Antoine, c'est se moquer de moi. Je ne peux que vous inviter à rejeter avec énergie la proposition qui nous est faite. J'aime beaucoup le théâtre mais, au bout d'un moment, je finis par m'en lasser. Cette proposition relève d'une méconnaissance absolue de la notion qui doit tous nous animer, à savoir l'intérêt de l'intercommunalité. C'est un sujet que nous, élus communautaires, essayons de traiter.

Cette proposition n'a strictement aucun sens, ni d'un point de vue budgétaire ni du point de vue de l'équité et de cette idée que j'essaie de porter modestement. Même si je ne me découpe pas en tranches, je suis à la fois vice-président et maire de Boussy-Saint-Antoine. Quand je regarde l'action de l'intercommunalité, je la regarde aussi du point de vue du maire de Boussy-Saint-Antoine, mais j'essaie quand même d'assumer ma responsabilité qui est celle de défendre ici l'intérêt de l'Agglomération. Cette proposition n'a aucun sens, si ce n'est de continuer à nous jouer la pièce qui a commencé au moment du vote du budget.

Pour répondre aux préoccupations de Karim SELLAMI, je signale que les crédits d'études financés par la TEOM visent notamment à conduire des politiques de prévention en matière de production de déchets, même si on peut toujours faire mieux. D'ailleurs, je lui signale qu'une partie de ses demandes sont satisfaites à la page 8 du nouveau magazine de l'Agglomération, où un article s'intitule *Moins jeter et mieux trier pour réduire les coûts*. Ce n'est pas exactement le slogan qui nous a été proposé, mais on n'en est pas loin. Une approche communautaire sur la réduction du volume des déchets est en train de naître.

Nous avons aussi des crédits d'études destinés à prendre l'attache de spécialistes. En effet, nous avons affaire à des services de nature industrielle que l'Agglomération n'a pas l'habitude de manier. Ces spécialistes nous aideront à analyser finement les comptes des organismes qui exercent la compétence du traitement ou de la collecte des ordures ménagères en notre nom.

Je partage totalement l'avis de Valérie RAGOT. Nous sommes des passe-plats dans la mesure où nous subissons des décisions extérieures, mais il nous appartient d'en assumer la responsabilité sans *a priori*. Cela veut dire regarder précisément comment sont alloués et gérés les fonds que nous alimentons par l'impôt que nous levons auprès des contribuables de notre Agglomération.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Richard PRIVAT souhaite à nouveau intervenir.

M. PRIVAT. - Je voulais juste dire à Romain que je ne votais pas contre. Je ne m'y oppose pas ; je lui demande s'il est possible de le faire. Il répond que ce n'est pas faisable parce que l'ensemble de l'intercommunalité en subirait les conséquences. Est-ce exact ?

(Acquiescement de M. COLAS.)

M. PRIVAT. - J'ai dit que j'avais l'intention de m'abstenir mais, compte tenu de ce que vient de dire Romain, je vais finalement voter pour afin de garder l'unité au sein de l'Agglomération. J'ai

expliqué pourquoi je comptais m'abstenir mais, dans la mesure où cela impacterait l'ensemble de l'Agglomération, je reviens sur ce que j'ai dit et je voterai pour.

M. le PRÉSIDENT. - Plusieurs intervenants ont profité de ce débat sur la TEOM pour évoquer la politique des déchets. C'est bien légitime.

J'ai dit à Karim SELLAMI qu'il avait peut-être mis un micro dans le Bureau communautaire parce que beaucoup des questions posées ont été débattues lors d'une récente réunion. Au cours de cette dernière, le bureau d'études que nous avons missionné nous a fait un état des lieux de la situation et nous a posé des questions sur les enjeux de la politique des déchets que nous devons mettre en œuvre en 2023.

J'ai précisé tout à l'heure qu'il me semblait important que chacun puisse s'approprier les enjeux de cette politique. J'ai appelé de mes vœux une commission élargie, où l'ensemble des membres de ce Conseil pourront prendre connaissance de l'étude et des choix qui seront opérés dans les prochains mois sur les bacs de précollecte. La logique est assez simple : il s'agit de les uniformiser sur le territoire. Dans cette commission, les élus pourront également être informés des choix effectués sur la collecte et sur le verre. Tous ces éléments ont des conséquences importantes sur notre capacité à réduire le volume des déchets et à les trier, ainsi que sur le coût de la politique des déchets.

Si Jérôme MEUNIER, le président de la commission, le veut bien, j'aimerais que l'étude soit présentée lors de la prochaine séance, même s'il n'y a pas de point spécifique à l'ordre du jour, et qu'on vous donne l'état des réflexions des maires et des membres du Bureau communautaire sur ce sujet. C'est très important.

S'agissant des biodéchets, l'étude montre que le territoire n'est pas adapté à une collecte spécifique et que l'enjeu concerne d'abord les collectifs et les marchés. Elle précise que l'on peut se poser la question de la collecte, notamment dans le résidentiel pavillonnaire, mais préconise d'avoir recours à des bacs de compostage à domicile plutôt que d'envisager une collecte supplémentaire, etc.

Pour répondre à la remarque de Klerwi LANDRAU, il est vrai que la participation de l'Agglomération à la question du traitement des déchets a été très modérée cette année. En revanche, nous proposons pour les zones pavillonnaires des trois communes du Val de Seine l'inscription d'un budget de 140 k€ afin d'acquérir les bacs permettant le traitement des biodéchets et le compostage à domicile, dans des conditions qui ne sont pas arrêtées mais qui semblaient logiques aux maires des communes concernées. Il y a parfois des choix qui s'imposent à nous, notamment l'application des marchés, et il y a parfois des choix qui s'opèrent sur le territoire.

La hausse de 350 k€ du marché de collecte correspond à l'indice de revalorisation et à quelques ajustements sur certains secteurs. Je pense notamment à la collecte des végétaux qui doit intervenir à la fin de l'année, mais je le dis de mémoire et cela mériterait d'être précisé.

Par ailleurs, nous avons des crédits pour le renforcement des équipes qui suivent ces politiques publiques à l'Agglomération. C'est important. Auparavant, l'Agglomération n'avait aucun budget pour suivre la politique publique des déchets dont elle est responsable. Étant donné que nous disposons d'un budget de 25 M€ avec des partenaires puissants, il nous a semblé normal, parce

que nous sommes responsables, d'avoir des équipes renforcées permettant de suivre cette politique.

De la même façon, il nous a semblé souhaitable d'avoir cette année des crédits d'étude pour mieux suivre ce qui est assumé par le SIVOM d'un côté et par le SIREDOM de l'autre. Il y a une imputation de 30 k€ sur chacun des territoires correspondant à l'étude, dont le cahier des charges permettra de mieux piloter les choses et de dire à nos partenaires (SIVOM, SIREDOM et prestataires) ce que nous souhaitons faire, notamment en matière de communication.

Ce sujet est très important car c'est nous qui en sommes responsables. Je pense que nous sommes très loin des chiffres de communication pour les collectivités, mais peu importe. Le bloc communal est responsable de la politique des déchets et c'est nous qui devons accompagner les citoyens dans les gestes de tri, la réduction de la production et la connaissance de la politique des déchets. Comme l'a dit Romain COLAS tout à l'heure, c'est la première fois que nous parlons de cette politique dans le magazine de l'Agglomération. Il me semble légitime que ce soit l'Agglomération qui le fasse plutôt que les syndicats, sachant que le SIREDOM ne le fait pas, en tout cas pas dans les boîtes aux lettres. Cela explique la hausse, sur laquelle je ne reviens pas puisque Romain COLAS l'a justifiée.

Nous proposons un taux de TEOM correspondant au niveau des dépenses cumulées, sur lesquelles – en dehors des 30 k€ d'études et des 130 k€ d'achats de composteurs qui sont une prévision – nous n'avons aucune marge de manœuvre, puisqu'elles correspondent à ce qui est voté par le SIREDOM ou le SIVOM d'un côté et par le marché de collecte de NICOLLIN de l'autre. Même si nous retirions les sommes que je viens d'évoquer, nous ne serions pas à la décimale du taux. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu dont nous venons de parler.

Je vous propose donc de maintenir la délibération telle qu'elle figure, puisque nous vous avons apporté les précisions nécessaires. Sur ce sujet comme sur d'autres, notamment celui de l'eau, l'Agglomération doit monter en compétence et porter les débats. Nous devons le faire dans un esprit de concorde. J'ajoute que si tout le monde s'abstenait, il n'y aurait pas de vote de taux ni de collecte sur le territoire des trois communes et nous aurions un trou.

Georges PUJALS voulait intervenir.

M. PUJALS. - Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention ne concerne pas sur la TEOM mais sur l'acquisition d'un terrain pour l'implantation d'une déchèterie. J'aimerais avoir des précisions sur l'écart de montant entre Crosne et Épinay-sous-Sénart. La superficie est-elle beaucoup plus grande pour la future déchèterie d'Épinay-sous-Sénart ? Est-ce un terrain communal ou le terrain d'un propriétaire privé, ce qui pourrait aussi justifier l'écart de prix ?

M. le PRÉSIDENT. - Il est légitime que ce soit l'Agglomération qui porte l'acquisition des terrains, qui est ensuite répercutée sur le taux de TEOM des communes SIVOM uniquement, puisque ces déchèteries concernent les six communes. Côté SIREDOM, les trois autres communes ont porté les charges liées aux déchèteries. À Crosne, de mémoire, c'est un terrain nue-propriété publique. C'est GPA. Le montant est donc faible. Le terrain d'Épinay-sous-Sénart, lui, appartient à un propriétaire privé. De toute façon, c'est soumis à évaluation. Ces deux terrains

n'ont pas tout à fait la même situation, ce qui justifie l'écart de prix. Quant aux superficies, elles sont à peu près identiques.

M. PUJALS. - Très bien. Je suppose que c'est dans la zone d'activités d'Épinay-sous-Sénart.

(Acquiescement de M. le Président.)

M. PUJALS. - D'accord.

Lors du précédent mandat, j'ai toujours été réticent à l'implantation d'une déchèterie à Épinay-sous-Sénart. C'est pourquoi je pensais m'abstenir mais, par solidarité intercommunale, je voterai la TEOM. Cependant, je suis toujours réticent au projet d'implantation.

M. le PRÉSIDENT. - C'est bien noté.

Une dernière intervention avant de passer au vote.

M. SELLAMI. - Je vous remercie de m'avoir signalé le dossier de communication qui se trouve dans le magazine de l'Agglomération. Je l'ai parcouru rapidement : il a l'air très bien fait et très complet. Il serait bon de le reproduire dans les magazines municipaux et surtout de prendre la parole régulièrement sur les gestes pratiques. Ce dossier est très complet, presque trop. Sa longueur peut rebuter. En tout cas, il faudrait faire des piqûres de rappel permanentes.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 5 voix contre de M. DONEKOGLU, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 2 abstentions de M. DEGEN et Mme LANDRAU.

Mme LANDRAU. - Je suis persuadée que les choses pouvaient être faites autrement et que la répartition des estimations, qui sont à la hausse, n'est pas la plus efficiente.

Pour répondre à Romain COLAS, il n'a jamais été question de dire qu'il fallait répartir les dépenses sur les autres. Je pense que les estimations et les prospectives ne sont pas exactes.

M. COLAS. - S'il y avait à corriger une différence entre les prestations servies, les contributions appelées au regard de ces prestations et le produit levé sur la TEOM en 2022, nous apporterions une correction sur les taux de l'année N+1 comme nous l'avons fait cette année. Si, à Draveil ou ailleurs, nous levions un produit de TEOM supérieur à ce qui est effectivement consommé sur l'exercice 2022, la correction serait apportée dans le produit appelé sur 2023 avec un effet sur le taux.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien. Nous passons au point suivant.

**XI. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS –
FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2022**

M. COLAS. - Il s'agit de la contribution appelée par le SyAGE pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Le niveau de contribution en 2022 est stable, comme il l'était en 2021.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

XII. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE SUD FRANCILIENNE

M. le PRÉSIDENT. - Je pense que tout le monde a lu la délibération. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 50 k€ pour permettre à l'ALEC d'intervenir sur notre territoire afin d'accompagner nos concitoyens dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique de l'habitat, avec des objectifs d'accueil.

M. SELLAMI. - Ce point a été travaillé en commission. Il en est ressorti que le bilan des interventions de l'ALEC en 2021, qui était une première année, est un très bon début. Il y avait un réel besoin dans notre Agglomération qui, ayant été construite dans les années 1960 et 1970, est très largement une passoire thermique, comme le montre le diagnostic du PCAET. Je rappelle les chiffres : 14 % de nos émissions de gaz à effet de serre proviennent du tertiaire et 53 % du résidentiel, c'est-à-dire que deux tiers de nos émissions proviennent de nos bâtiments. Les enjeux relatifs à la maîtrise de l'énergie et à la sensibilisation sont donc centraux.

S'agissant de la convention avec l'ALEC, nous pourrions argüer que l'intervention proposée à 50 k€ en année 2, après une première année à 35 k€, est insuffisante au regard des enjeux que j'ai rappelés et qu'il faut prévoir un investissement plus important. Cependant, nous souhaitons plutôt nous associer à cette démarche et inciter l'Agglomération à la rendre plus efficace et plus effective. Pour ce faire, nous demandons deux choses, comme nous l'avons fait en commission.

D'une part, nous souhaitons que le bilan annuel délivré par l'ALEC soit plus précis en termes de nombre et de type de contacts. Lors de la commission, on nous a simplement parlé de 900 contacts dans l'année. C'est bien. C'est même au-delà de ce qui avait été prévu. Toutefois, nous aurions besoin d'un bilan détaillé du type de contacts et du type de demandes. Qui a sollicité ? Quels sont les besoins ? Quels sont les freins identifiés de la répartition géographique ? Il serait également souhaitable que l'ALEC établisse des recommandations et des préconisations. Que nous a appris cette première année d'intervention ? Cela n'a pas été présenté en commission.

D'autre part, au-delà du bilan quantitatif et qualitatif, ce qui nous intéresse est le suivi de l'effectivité des interventions. Comment mesure-t-on que ces interventions de sensibilisation donnent des résultats concrets dans le temps ? Je m'explique. Quand une personne a recouru aux services de l'ALEC, qu'elle a fait venir chez elle un expert muni d'une caméra thermique pour mesurer les fuites thermiques et qu'elle s'est fait orienter sur le type d'aide possible, comment mesure-t-on qu'elle est passée à l'acte ?

Cela rejoint l'une des propositions que nous avons faites sur l'évolution des fiches actions du PCAET. Nous souhaiterions que les services Urbanisme de nos villes commencent à enregistrer les dispenses de travaux pour demande de rénovation thermique dans une base de données partagée. C'est le seul moyen pour avoir une vision de ce qui se passe dans l'Agglomération.

Concernant l'ALEC, nous souhaiterions que soit mis en place un mécanisme de suivi dans le temps. Les personnes qui ont été sensibilisées en 2021 ont-elles lancé des travaux de rénovation en 2021 ou en 2022 ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Ce sont ces éléments qui doivent être mesurés, y compris sur le collectif. Il semblerait que les sensibilisations sur le collectif aient été très faibles en 2021.

Nous voterons pour cette convention, mais nous demandons que nos deux demandes complémentaires soient prises en compte d'ici la fin du premier semestre 2022 ou, en tout cas, que ce soit corrigé en 2022. Cela afin que l'année prochaine, quand se posera la question de l'éventuel renouvellement de cette convention, nous ayons davantage d'éléments pour nous aider à mieux mesurer notre action en 2023.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Vos remarques sont bien notées. Je ne sais pas de quelle manière nous pourrions les prendre en compte, mais je partage les objectifs. Vous savez que les ALEC interviennent aussi sur d'autres territoires que le nôtre. Ces indicateurs semblent indispensables. Nous devons les construire ensemble. Quoi qu'il en soit, j'ai le sentiment que nous allons dans le bon sens. Il y a une réelle appétence du public, qui a sollicité des rendez-vous. Je ne sais pas si l'ALEC peut savoir quel est le taux de « conclusion travaux » sur la base des entretiens qui ont eu lieu. Ce sera peut-être un travail à mener avec l'ADEME au travers de la prime Rénov mais, encore une fois, je partage vos remarques et je pense que le renouvellement de cette convention va dans le bon sens.

Nous pouvons voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. - C'est Christine GARNIER qui présente le rapport suivant.

(M. le Président quitte la séance.)

XIII. DEFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION DU NPNRU LES HAUTES-MARDELLES

Mme GARNIER. - Dans le cadre du projet de renouvellement urbain porté par la Communauté d'Agglomération en étroite collaboration avec la ville de Brunoy, un processus de concertation publique a été mis en place en 2018 par des études urbaines. Cette concertation a pris différentes formes tout au long du projet : balades urbaines, ateliers, réunions publiques. Elle a permis l'élaboration du programme urbain des Hautes-Mardelles et sa validation devant les instances nationales. Il sera mis en œuvre prochainement par un futur aménageur.

Il nous apparaît désormais nécessaire de délibérer sur les objectifs et les modalités de cette concertation publique, comme nous l'avons fait pour le programme urbain de La Plaine et de la Prairie de l'Oly.

Les objectifs sont les suivants :

- offrir la possibilité aux habitants, aux associations locales et à toute personne concernée par ce projet, de prendre connaissance du protocole de préfiguration du NPNRU et des orientations d'aménagement définies dans le dossier de présentation ;
- permettre aux habitants de mieux s'appropriier et comprendre les enjeux du projet ;
- saisir le conseil citoyen des Hautes-Mardelles dans le but de contribuer à l'appropriation plus grande du projet de renouvellement urbain ;
- enrichir le projet en prenant en compte l'expression des riverains et des habitants ;
- répondre aux interrogations des habitants quant à la mise en œuvre du projet.

À l'issue de cette première délibération, la communauté s'attachera à organiser *a minima* une réunion publique et une exposition sur le projet et à présenter, lors d'une deuxième délibération, le bilan de cette concertation publique.

M. CLODONG. - En l'absence momentanée du président, je remercie Christine pour cette présentation.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

(M. le Président revient en séance.)

M. GUIGNARD. - J'ai demandé, en commission, la saisie du conseil citoyen des Hautes-Mardelles dans la concertation, ce qui a été ajouté au document. Faire appel aux conseils citoyens, c'est aussi un moyen de les relancer. L'expression citoyenne est indispensable pour mieux comprendre les besoins des différents quartiers, et je ne parle pas uniquement des quartiers en politique de la ville. Il faudra prendre l'habitude de les consulter autant que nécessaire pour mieux définir nos actions et nos projets.

Lors de la commission Cohésion sociale, en préparation de ce Conseil communautaire, j'ai interrogé les participants sur les moyens mis en œuvre pour la poursuite des concertations évoquées dans le dernier chapitre des bilans. Quelques éléments de réponse m'ont été apportés mais ceux-ci restaient flous et étaient d'ordre général. Deux jours après, le 10 mars, j'ai découvert par hasard qu'un avis d'appel d'offres à la concurrence pour un marché public – en vue de la réalisation d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de concertation ANRU – a été lancé le 9 mars, soit le lendemain de la commission. C'est un appel d'offres pour la mise en œuvre de la concertation dans les quatre quartiers NPNRU de l'Agglomération pour une durée d'un an.

Nous nous félicitons de l'appel à des tiers et de la poursuite d'une concertation, mais nous nous demandons pourquoi cela n'a pas été signalé lors de la commission. S'agit-il d'un oubli – sachant que l'Administration était présente – ou d'une volonté de nous cacher cet appel d'offres à la concurrence pour un marché public d'une valeur de 120 k€ ?

Si nous pouvions séparer les votes, nous voterions pour les objectifs. Toutefois, constatant le défaut d'information lors de la commission, nous voterons contre.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

Christine GARNIER peut-elle apporter des précisions ?

Mme GARNIER. - Effectivement, c'est un oubli. Lors de la commission, nous avons répondu à vos questions, notamment à celles d'Éric ADAM puisqu'il est de Brunoy et qu'il suit ce dossier, étant chargé de la politique de la ville. Il s'agit d'un oubli. Malheureusement, cela arrive. J'avais également oublié de noter la phrase « saisir le conseil citoyen », mais vous avez vu que nous vous avons entendus.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI, et 1 abstention de M. DONEKOGLU.

XIV. BILAN DE CONCERTATION DU NPNRU LA PLAINE

Mme GARNIER. - Le 30 septembre 2021, nous avons délibéré sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement dans le quartier de La Plaine.

Nous nous étions engagés à organiser *a minima* une réunion publique et des expositions, ainsi qu'à vous présenter la deuxième délibération. Nous le faisons ce soir.

La concertation s'est déroulée du 30 septembre 2021 au 20 février 2022. Une réunion publique a été organisée le 2 octobre et une exposition itinérante s'est déroulée du 24 janvier au 20 février dans la commune. Vous avez les différents lieux où elle s'est arrêtée.

Le bilan de la concertation pour l'exposition itinérante a permis de présenter l'évolution de la ville et du quartier de La Plaine, ainsi que la cohérence de cette action publique dans la transformation des quartiers, dont celui des Cinéastes lors de l'ANRU 1.

Un registre a également été mis à disposition des habitants au centre socioculturel et la réunion publique du 2 octobre 2021 a permis de présenter le devenir du quartier au travers de ce projet. Les avis et les questionnements recueillis lors de cette concertation ont fait ressortir les préoccupations sur les thématiques suivantes :

- la création de commerces dans le quartier ;
- la gestion du stationnement : le nombre de places de parking paraît insuffisant dans certains secteurs ;
- la vétusté des logements dans le quartier, dont la rénovation est attendue depuis plusieurs années ;
- la qualité paysagère et naturelle de la ville ;
- les lieux associatifs et destinés à la jeunesse.

La concertation publique a permis de répondre à ces préoccupations et s'attachera à poursuivre son approfondissement dans le sens des besoins qui ont été exprimés par les habitants.

En conclusion, on peut dire que le bilan de la concertation confirme l'intérêt du projet et justifie sa poursuite.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Je donne la parole à M. GUIGNARD.

M. GUIGNARD. - La concertation sur le quartier de La Plaine a duré cinq mois. La réunion publique et l'exposition ont été précédées par des réunions en pied d'immeuble et des ateliers. Même si le conseil citoyen n'a pas été spécifiquement sollicité, nous pensons que ce sont de bonnes solutions pour la poursuite de cette concertation. Nous voterons donc pour.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien.

La parole est à M. PUJALS.

M. PUJALS. - J'aimerais avoir des précisions sur le calendrier prévisionnel des 280 démolitions prévues. Avez-vous des éléments de calendrier ?

Concernant le quartier des Hautes-Mardelles, quelles sont les prochaines étapes de la concertation des habitants ? Quelles sont les modalités envisagées ?

Je suis très surpris que la question du relogement ne figure pas dans la partie concertation. C'est une préoccupation majeure pour les habitants du quartier aujourd'hui. Ils me disent très fréquemment qu'il n'y a aucune information des bailleurs ni de la ville sur le sujet et qu'on leur propose généralement des logements situés hors de l'Agglomération, voire hors du département. Pouvez-vous me confirmer ces dires ?

Par ailleurs, à la page 16, il est question de 871 logements rénovés. Je suis très étonné car on parlait de 890 logements rénovés dans les documents précédents. Quel est le chiffre exact ?

Enfin, pourriez-vous me transmettre le document définitif présenté à l'ANRU lors du comité d'engagement ? Je souhaiterais connaître le projet final.

M. le PRÉSIDENT. - Christine GARNIER a-t-elle déjà des éléments de réponse ?

Mme GARNIER. - Absolument.

S'agissant des bailleurs concernés, il y avait 369 logements pour CDC Habitat, 467 pour Vilogia et 319 pour ICF Habitat La Sablière.

Concernant le nombre de démolitions, il y en a 133 pour CDC Habitat, 112 pour Vilogia et 40 pour ICF Habitat La Sablière, soit 285 logements sociaux au total.

Il y a une diversification au niveau de l'habitat, puisqu'il y a du logement neuf pour CDC Habitat, du logement neuf et 20 nouveaux logements libres pour Vilogia et 60 logements neufs pour Action Logement.

S'agissant des réhabilitations, il y aura 237 logements sociaux pour CDC Habitat, 355 pour Vilogia et 279 pour ICF Habitat La Sablière.

Pour répondre à votre question sur les démolitions, c'est conditionné par les relogements et il y a des enquêtes sociales au préalable. C'est donc assez long, d'autant plus qu'un certain nombre d'habitants souhaitent rester dans leur ville. C'est ce qu'il faut noter : il y a une volonté de rester dans la ville. C'est la raison pour laquelle cela avance doucement. Il y a différents comités

techniques, différents COPIL et nous avançons. Nous devrions avoir le rendu de toutes les enquêtes sociales fin mars.

M. PUJALS. - Pour ce qui est des sites de relogement, vous confirmez qu'aujourd'hui l'essentiel des propositions sont hors commune, voire bien souvent hors Agglomération ?

Mme GARNIER. - Non.

M. PUJALS. - On m'a parlé des villes de Corbeil, de Grigny, d'Évry et même de villes situées en dehors de l'Essonne. Cela m'a surpris.

Mme GARNIER. - C'est à la demande des habitants.

Nous avons eu une revue de projet sur le PRIR et il y avait justement une difficulté liée au fait que certains habitants souhaitaient être relogés en dehors du département. Or, ce n'était pas la volonté de l'État. Sa volonté était qu'ils soient relogés dans notre territoire. J'en ai parlé avec la nouvelle préfète déléguée, Mme Frackowiak-Jacobs. Elle m'a dit que certaines personnes souhaitent quitter la ville pour des raisons familiales ou professionnelles. Ces demandes sont vraiment justifiées. Il y en a quelques-unes en dehors du département, mais c'est vraiment minime. Comme l'État n'acceptait pas, j'ai demandé qu'on revoie la chose dans notre territoire.

M. le PRÉSIDENT. - C'est la demande du locataire.

Mme GARNIER. - Oui, c'est surtout à la demande des locataires. Ils ont trois choix.

M. le PRÉSIDENT. - Damien ALLOUCH voulait apporter des précisions.

M. ALLOUCH. - S'agissant de la demande relative à la concertation, c'est l'objet de ce bilan de concertation qui ouvre la voie à l'ouverture du marché pour l'aménagement du Trait d'Union. C'est précisément la réflexion sur la conception du Trait d'Union qui participera d'une collaboration avec les habitants, comme je l'avais expliqué lors de la réunion publique et des différents pieds d'immeubles que nous avons organisés. Pour répondre à la question de M. PUJALS, les prochains points de concertation seront liés à l'aménagement du Trait d'Union.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien.

M. PUJALS. - Excusez-moi d'insister, Monsieur le Président, sur la transmission du document relatif au projet final.

M. le PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si ce document est légalement communicable, mais je ne vois pas d'objection à vous le transmettre. A-t-il déjà été communiqué à l'ANRU ?

M. PUJALS. - Oui, il a été présenté au comité d'engagement.

M. le PRÉSIDENT. - D'accord. Pas de problème.

M. PUJALS. - Merci.

M. le PRÉSIDENT. - Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 1 abstention M. DONEKOGLU.

XV. BILAN DE CONCERTATION DU NPNRU DE LA PRAIRIE DE L'OLY

Mme GARNIER. - C'est exactement la même délibération. Il s'agit du bilan de la concertation sur la Prairie de l'Oly, qui est portée par la communauté et les villes de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine. Nous avons délibéré sur les objectifs et les modalités le 16 décembre.

La concertation s'est déroulée du 16 décembre au 17 mars. Une exposition itinérante a eu lieu dans le quartier politique de la ville des deux communes au centre social Aimé Césaire et à la Maison des Projets. Il y a eu deux permanences à la Maison des Projets. Une réunion a été organisée avec le conseil citoyen et une réunion publique a eu lieu le 15 février 2022.

Le bilan de cette concertation montre que l'exposition a permis de présenter l'évolution du quartier depuis sa création. Les permanences réalisées à la Maison des Projets, en présence du service Renouvellement urbain et des équipes du centre social, ont permis d'échanger et de recevoir directement l'avis des habitants. Elles ont été complétées par un registre qui a été mis à disposition durant toute la durée de l'exposition.

Le conseil citoyen a été concerté lors de la réunion du 7 février 2022. Ces échanges ont permis de rappeler les enjeux du projet de renouvellement urbain et de la concertation réglementaire. Cela a été bien accueilli. La réunion publique s'est tenue avec les élus et a permis d'expliquer le projet urbain et ses évolutions.

Les avis et les questionnements recueillis lors de cette concertation ont fait ressortir des préoccupations sur les thématiques suivantes :

- les commerces et les équipements sont essentiels pour les habitants. Ils constituent un point d'ancrage pour le quartier et permettent aux habitants de faire certains achats de proximité ;
- la présence d'une maison de santé est fortement souhaitée ;
- la période de relogement est complexe et éprouvante pour les habitants. Les difficultés qui s'y rattachent ont été évoquées : inquiétude en matière de surface, de localisation et de montant des loyers ;
- l'aménagement des espaces publics doit correspondre aux besoins des habitants en matière de mobilier, d'approche paysagère et d'affectation des usages ;
- la diversification est un moyen pour les habitants de s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant ;
- la démolition reconstruction de la chaufferie doit permettre une stabilisation des charges ;
- le projet urbain doit permettre d'insérer la Place du Soleil dans son environnement urbain direct et élargi.

La concertation publique permet de répondre à ces différentes préoccupations et s'attachera à poursuivre l'approfondissement du projet dans le sens des besoins exprimés par les habitants.

En conclusion, le bilan de cette concertation confirme l'intérêt du projet et justifie sa poursuite.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. GUIGNARD. - Suite au Conseil communautaire du 16 décembre, des actions ont été engagées dans le cadre de la concertation réglementaire du 24 janvier au 20 février 2022, soit un mois seulement. En termes d'information, il y a eu une exposition itinérante et une réunion publique. En termes de consultation, une réunion avec le conseil citoyen s'est tenue le 7 février à la Maison des Projets. Ces deux actions ont permis d'informer une partie des habitants et de réamorcer le dialogue qui avait été interrompu pendant deux ans, puisque les précédentes étapes avaient eu lieu en 2019. La crise sanitaire a fortement meurtri le tissu social. Cela nous paraît insuffisant face à l'inquiétude des habitants et à l'important projet de renouvellement urbain, qui doit être requestionné à la lumière des enjeux sociaux et environnementaux à venir. Un mois ne suffira pas.

Les modalités de concertation doivent aussi être diversifiées pour aller vers les habitants, compte tenu de la méfiance de ces derniers vis-à-vis des collectivités et du bailleur. Il nous paraît indispensable d'introduire un tiers de confiance dans le cadre de cette concertation. Nous proposons des réunions en pied d'immeuble, du porte à porte, voire des balades urbaines, mais aussi un lieu d'accompagnement et d'écoute car il est important que les relogements soient accompagnés matériellement et psychologiquement.

Mme GARNIER. - Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je rappelle que la concertation s'est déroulée pendant trois mois : du 16 décembre au 17 mars. L'exposition était itinérante et s'est même déplacée en dehors du quartier politique de la ville, puisqu'elle a aussi été installée dans les mairies. Je peux vous assurer que de nombreux habitants sont venus, de même qu'à la réunion publique, et qu'ils étaient très intéressés. Thomas CHAZAL pourra le dire. Beaucoup de choses ont été réalisées. L'exposition s'est tenue au centre social Aimé Césaire du 24 janvier au 6 février et à la Maison des Projets du 7 au 13 février. Je pense que nous avons fait le maximum. De toute façon, les concertations ne s'arrêtent pas. Elles continuent. Il y aura des ateliers et d'autres réunions avec les habitants et le conseil citoyen. Là, c'est une première concertation publique. Elle se poursuivra pour améliorer le projet et le conforter.

M. GUIGNARD. - Je vous fais part du ressenti des habitants. Je ne l'ai pas inventé. Nous proposons aussi de continuer la concertation et d'être au plus près des habitants.

M. le PRÉSIDENT. - Nous sommes d'accord.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 1 voix contre de M. DONEKOGLU et 4 abstentions de M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

XVI. PREVENTION SPECIALISEE : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018/2020

M. le PRÉSIDENT. - Cette délibération est la prolongation, jusqu'à fin 2022, de ce qui existait.

Mme GARNIER. - En effet, elle reprend la convention initiale avec le même financement qu'auparavant, c'est-à-dire 80 % pour le Conseil départemental et 20 % pour notre Communauté d'Agglomération. Vous avez sous les yeux les chiffres de l'évolution entre 2020 et 2022.

Le bilan financier de l'année 2021 sera présenté et validé le 22 mars lors du Conseil d'administration de l'association. En 2021, l'équipe était composée de vingt éducateurs spécialisés, de trois chefs d'équipe et d'un responsable administratif. C'est la continuité de qui a été fait précédemment. C'est un renouvellement normal, un deuxième avenant.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. GUIGNARD. - On nous demande de prolonger une seconde fois la convention 2018/2020. Cette prolongation a pour conséquence de geler le montant des moyens financiers mobilisés au montant de l'année 2019, alors que les besoins augmentent fortement et que la jeunesse a particulièrement souffert de la crise sanitaire et des confinements associés.

De nombreux épisodes de violence impliquant des jeunes se déroulent régulièrement dans l'Agglomération. Ainsi, début mars 2022, une rixe d'une grande violence a éclaté entre les jeunes d'Épinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart. Pour nous, il est urgent de mettre des moyens financiers supplémentaires pour accompagner notre jeunesse en souffrance et œuvrer à la pacification du territoire. Nous souhaiterions disposer du rapport d'audit commandé par le Conseil départemental au cabinet Sémaphores lorsqu'il sera livré.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - Madame GARNIER, répondons-nous que le nombre d'éducateurs est passé de 16 à 25 dans le territoire ?

Mme GARNIER. - Effectivement. Le territoire est grand et les recrutements dans le domaine de la prévention spécialisée sont complexes car c'est quand même du travail de rue. Il faut des gens compétents. On ne peut pas envoyer n'importe qui face aux jeunes parce qu'il y a des problématiques importantes.

Je rencontre régulièrement l'association et je vous assure qu'elle effectue un grand travail de rue. Un travail considérable est mené avec les établissements scolaires, collèges et lycées, ce qui n'était pas le cas auparavant, ainsi qu'avec les services Jeunesse de toutes les villes. Ce n'est sûrement pas suffisant. Il y a encore du travail à faire, c'est évident, mais cette association le fait avec cœur. Cela dit, je suis d'accord avec vous : la situation est complexe.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 5 abstentions M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. PUJALS, M. SELLAMI avec pouvoir de Mme CIEPLINSKI.

M. PUJALS. - Je m'abstiens. J'ai toujours exprimé, même lors du mandat, que j'avais certains doutes sur les interventions de Val d'Yerres Prévention sur le territoire. M. GUIGNARD a

rappelé, à juste titre, les nombreuses rixes qui ont malheureusement lieu depuis un an. Les regroupements sont très présents dans la commune sans que Val d'Yerres Prévention intervienne.

M. CHAZAL. - Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion entre la prévention spécialisée et la prévention de la délinquance. Là, vous parlez de rixes dans les quartiers. La prévention spécialisée, c'est la protection de l'enfance. Il s'agit d'une compétence du département. Nous pourrions évoquer la prévention de la délinquance en CISPD. Il ne faut pas confondre les deux.

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022**

M. le PRÉSIDENT. - Avez-vous des questions sur les décisions que nous n'avons pas abordées en ouverture de séance ?

M. SELLAMI. - J'ai deux questions sur ces décisions.

La première porte sur la décision 2022-031, que vous avez citée rapidement tout à l'heure. Il s'agit de l'étude sur la logistique urbaine durable pour la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, dont le montant s'élève à 60 k€. Pourquoi pas ? La logistique urbaine constitue l'un des axes du PCAET. C'est la fiche action 2.15. Il est vrai que la logistique urbaine est l'une des sources importantes d'émission de gaz à effet de serre. Cependant, nous ne sommes pas directement opérateurs de logistique.

M. le PRÉSIDENT. - Je vous le confirme.

M. SELLAMI. - Ce n'est pas non plus un service que nous proposons à nos administrés.

Qu'est-ce qui a motivé cette étude et quel en est l'objectif ?

Ma seconde question porte sur la décision 2022-034. Celle-ci concerne le contrat relatif à l'élaboration de la stratégie opérationnelle de développement économique conclu avec la société Synopter. On nous a informés que la stratégie économique de l'Agglomération nous serait présentée lors de la prochaine commission Aménagement durable. La signature de ce contrat n'est pas une surprise. Son contenu, en revanche, en est une.

Nous comprenons parfaitement qu'il faille recourir à des bureaux d'études pour étudier les conditions de mise en œuvre des politiques décidées par le Conseil pour le Bureau des maires, mais le contenu de la commande passée à ce bureau d'études ne nous a jamais été présenté. À quelle question doit répondre cette étude, qui coûte 23 k€ à l'Agglomération plus les subventions que vous citiez tout à l'heure ? Quelle est l'objet de cette étude ?

J'ajoute que le cabinet Synopter intervient plutôt sur l'aménagement des zones commerciales et des zones industrielles. C'est l'un de ses domaines de compétence. Nous ne voudrions pas que la stratégie économique soit étudiée uniquement sous l'angle de l'aménagement de zones commerciales.

M. le PRÉSIDENT. - Très bien.

Valérie veut-elle intervenir sur InTerLUD ?

Mme RAGOT. - Les services ont rencontré le bureau d'études chargé d'accompagner l'Agglomération sur la livraison du dernier kilomètre partout dans son territoire. C'est une

démarche que nous devons nous approprier car elle ne nous est pas encore familière. Les enjeux sont importants puisque cela complète les actions engagées autour des mobilités douces, de la transition écologique et des modes de déplacement. Cela irrigue aussi le tissu économique. Le Covid a montré qu'il fallait innover pour s'en sortir et pallier les difficultés engendrées par cette crise.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Concernant Synopter, je ne suis pas en mesure de répondre car je ne maîtrise pas suffisamment le dossier. Le vice-président n'étant pas présent, je vous ferai une réponse écrite.

► QUESTIONS ORALES

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de répondre aux quatre questions orales que je vais essayer de résumer fidèlement.

La première concerne un point d'étape sur la production et la distribution de l'eau potable. C'était l'objet de la réunion qui a un peu retardé l'ouverture de ce Conseil communautaire. Les contrats relatifs à la distribution de l'eau potable arrivent à échéance en 2023. Ils font l'objet d'un diagnostic sur l'état de leur exécution par Suez et Veolia au cours des dernières années. Ce sera l'objet des travaux qui vont nous amener, tout au long de l'année 2022, à nous interroger sur le niveau de qualité et de performance de ce réseau de distribution que nous souhaitons pour les années à venir. La question que vous avez posée fait écho à cette première réunion à laquelle l'exécutif a participé aujourd'hui.

S'agissant de la production d'eau potable et de sa maîtrise, vous savez que nous appartenons à un réseau interconnecté sud francilien, qui comprend trois usines desservant sept territoires. Une démarche a été engagée pour voir de quelle manière nous pourrions reprendre la propriété de ces usines, qui appartiennent actuellement à Suez.

Nous avons fait un point d'étape sur ce sujet. Nous avons engagé des discussions avec Suez, qui est d'accord sur le principe de la cession. Au-delà de cette prise de compétence par le territoire, il y a la question du prix de rachat de ces usines. Les négociations s'annoncent très complexes et conditionneront sans doute le choix final pour le territoire.

Je ne peux pas vous en dire plus. Il n'y a pas de secret commercial, mais la démarche collective qu'ont amorcée les différents territoires est récente. Si, dans les prochaines semaines, les élus de l'Agglomération confirment cet engagement avec les autres agglomérations, nous vous proposerons une démarche commune lors du Conseil communautaire. À cette occasion, j'espère pouvoir vous en dire davantage sur la suite de ce chantier que vous connaissez bien.

Céline CIEPLINSKI m'a posé une question sur les possibilités d'accueil des réfugiés ukrainiens. Cette démarche est portée par les communes et le département. Il y a aussi un grand élan de solidarité de la part de nos concitoyens, qui s'adressent en masse aux différentes collectivités pour dire qu'elles sont prêtes à accueillir les familles et à faire don de matériel. Aujourd'hui, ces dons sont en nombre suffisant sur place. C'est pourquoi il a été demandé de les stopper. L'effort doit désormais se concentrer sur l'accueil des réfugiés.

Le préfet m'a indiqué que 350 personnes ont déjà été accueillies en Essonne et qu'une centaine de personnes supplémentaires sont prises en charge chaque semaine. J'ai eu l'occasion d'échanger avec une quarantaine de réfugiés qui m'ont raconté leur parcours. Nous sommes tous très mobilisés pour prendre en charge ces familles confrontées à une situation épouvantable. Nous espérons qu'elles pourront trouver ici le repos, la capacité de se reconstruire et surtout d'envisager à nouveau leur avenir dans leur pays quand le conflit aura été traité par des voies que je souhaite diplomatiques.

La troisième question, posée par M. CARRÈRE, concernait la météo du tri du SIVOM. Elle nous renvoie au débat que nous avons eu tout à l'heure.

Je vous propose de vous apporter les réponses par écrit, notamment sur le faible taux de tri effectué par le SIVOM sur notre territoire, comparativement à d'autres, et sur les actions conduites par ce syndicat. Je peux déjà vous indiquer oralement qu'il y a des marges de progression que nous avons bien notées dans le cadre du diagnostic précédemment évoqué. Il vous sera présenté en commission. Nous entendons travailler avec le SIVOM pour améliorer plusieurs indicateurs.

Nous vous enverrons une réponse écrite plus précise sur l'ensemble de ces sujets.

M. SELLAMI a posé une question sur les rixes. Je me propose d'y apporter une réponse écrite.

Beaucoup d'actions ont été menées dans le territoire, où nous avons été précurseurs malgré nous parce que nous avons été plus touchés que d'autres par le phénomène des rixes l'an dernier.

Deux GPOI (groupe de partenariat opérationnel intercommunal) ont été mis en place. Le premier pour Crosne, Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Yerres. Le second pour Brunoy, Épinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine. Ils permettent de faire circuler l'information entre les différents interlocuteurs que sont les maires, les acteurs de l'éducation, des transports et des associations. La police nationale estime que 33 rixes ont été évitées grâce à ces GPOI au cours de l'année écoulée.

Nous avons également le CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), présidé par Thomas CHAZAL. Une cheffe de projet a été recrutée pour le piloter. Elle a rejoint notre collectivité à la fin de l'année dernière. Nous sommes en train de travailler sur un plan d'action dans ce cadre.

Nous avons mis en place des cellules de suivi individualisé qui permettent de détecter et d'accompagner les situations individuelles pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Cinq communes ont été identifiées par la procureure dans le cadre de ces cellules de suivi, mais je ne connais pas le nombre de personnes concernées.

Les communes renforcent leurs actions en direction de la jeunesse, à la fois le volume et la coordination.

Des rencontres inter-quartiers ont été organisées l'an dernier. Elles permettent, à l'échelle du Val d'Yerres Val de Seine, de montrer aux jeunes que l'altérité permet de se construire et que se confronter à d'autres réalités apaise les tensions, même s'ils ont des racines dans un quartier.

Je peux vous assurer de la mobilisation de tous les maires pour aboutir sur ce sujet et construire un avenir pour ces jeunes, à la fois par des actions de prévention et de répression. Je sais que les services Jeunesse communiquent davantage entre eux aujourd'hui. Auparavant, chacun était dans son silo. C'est moins le cas actuellement. Nous construisons tout cela pas à pas mais avec méthode.

Merci à tous pour votre participation à ce dernier Conseil communautaire de l'hiver.

Le prochain Conseil communautaire devrait se tenir le 23 juin, sous réserve d'ultimes arbitrages.

Merci à vous tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 15.

Le.....

Le secrétaire de séance

Christine COTTE